

Délibération
n°2021-145 du 16 décembre 2021

**OBJET – Société Publique Locale AREA Région
Sud - Approbation du rapport annuel 2020**

Rapporteur : M. Le Président

Annexe : SPL AREA Région Sud - rapport des élus à leur collectivité – exercice social 2020

Le 16 décembre 2021 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 10 décembre 2021 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 30

Nombre de pouvoirs : 5

Mme Marine MICHEL est nommée secrétaire de séance.

Sont présents : M. Arnaud MURGIA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Éric PEYTHIEU, M. Richard NUSSBAUM, M. Christian JULLIEN, Mme Annie ASTIER CONVERSE, Mme Élixa FAURE, M. André MARTIN, Mme Michèle SKRIPNIKOFF, M. Patrick MICHEL, Mme Maryse XAUSA FRANÇOIS, M. Léon GABRIEL, Mme Francine DAERDEN, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre PIC, M. Jean-Marie REY, M. Guy HERMITTE, Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, M. Vincent FAUBERT, Mme Corinne CHANFRAY, M. Nicolas GALLIANO, Mme Marine MICHEL, M. Emeric SALLE, M. Gilles PERLI, M. Thierry AIMARD, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, M. Jean-Pierre MASSON, Mme Patricia ARNAUD.

Ont donné pouvoir : Mme Claire BARNÉOUD à M. André MARTIN,
Mme Emilie DESMOULINS à Mme Elisa FAURE,
M. Jean-Marc CHIAPPONI à M. Richard NUSSBAUM,
M. Elie HAMDANI à M. Vincent FAUBERT,
M. Thomas SCHWARZ à M. Sébastien FINE,

Sont excusées : Mme Muriel PAYAN
Mme Catherine BLANCHARD

Monsieur Le Président ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

Vu l'article L 1524-5 du Code Générale des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 2018-96 du 18 décembre 2018 par laquelle la CCB a acquis une action de la SPL AREA Région Sud,

Vu l'avis favorable du Bureau exécutif du 08 décembre 2021,

Vu l'avis favorable de la commission Ressources du 10 décembre 2021,

Considérant le rapport annuel 2020 de la SPL AREA Région Sud joint en annexe et devant être présenté aux élus de la CCB,

AR Prefecture

005-240500439-20211216-D2021_145-DE

Reçu le 21/12/2021

Publié le 21/12/2021

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **Approuve** le rapport des élus à leur collectivité pour l'année 2020 de la SPL AREA Région Sud ;
- **Donne quitus** au Président, représentant de la CCB pour l'année 2020.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président,

Arnaud MURGIA



Date de transmission au contrôle de légalité : **21 DEC. 2021**

Date affichage : **21 DEC. 2021**

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déferé dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.

AR Prefecture

005-240500439-20211216-D2021_145-DE

Reçu le 21/12/2021

Publié le 21/12/2021



RAPPORT DES ELUS A LEUR COLLECTIVITE EXERCICE SOCIAL 2020

1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

Rédigé en application de l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOTE DE PRESENTATION

La Région est actionnaire de la Société Publique Locale AREA Région Sud depuis 1987 et détient, au 31 décembre 2020, 94,17 % des actions, qui sont toutes publiques.
A cette date, le montant du capital s'élève à 461 601 € réparti en 3 017 actions, sur 26 actionnaires.

La société a pour objet la réalisation, pour le compte de ses actionnaires et sur leur territoire de :

- toute opération d'aménagement, de construction, de réhabilitation, de gros entretien, de maintenance, de gestion, des bâtiments et équipements dont les actionnaires sont propriétaires ou assurent la maîtrise d'ouvrage et toute prestation de services entrant dans ce cadre ;
- toute opération liée à l'efficacité et à la transition énergétique.

La Présidence du Conseil d'Administration est assurée par Monsieur Pierre-Paul LEONELLI, Conseiller Régional,

La Direction Générale est assurée par Monsieur Laurent GELLE-LACROIX

Le Commissariat aux Comptes est assuré par le Cabinet MAZARS.

Déroulement de l'exercice 2020 :

Vie sociale : Au cours de l'année 2020, en raison de la pandémie du Covid 19 , 1 réunion du Conseil d'Administration a eu lieu, en visioconférence, le 4 novembre :

Points examinés :

1. Approbation du PV de la séance du 22 novembre 2019
2. Arrêté des comptes 2019 – Rapport des élus à leur collectivité
3. Éléments financiers prévisionnels exercice 2020 + budget prévisionnel 2021
4. Augmentation de capital
5. Remplacement d'un représentant du Conseil Régional au sein du Conseil d'Administration
6. Désignation d'un représentant SPL AREA au GIE & désignation d'un membre de la Commission d'Appel d'Offres de la SPL AREA
7. Opérations d'Aménagement - Trésorerie
8. Gestion de la crise épidémique Covid 19

Activité opérationnelle :

Au niveau de l'activité opérationnelle, l'AREA a contractualisé 250 opérations en 2020, y compris les contrats de maintenance annuelle :

- 248 pour le compte de la Région pour un montant de 42 954 K€
- 2 opérations pour le compte de ses autres actionnaires pour un montant de 4 921 K€.

Commande publique :

- 114 publicités pour le compte de la Région et 26 publicités pour d'autres maîtres d'ouvrage
- 541 marchés ont été notifiés en 2020 :
 - o 433 marchés de travaux
 - o 101 marchés de services
 - o 7 marchés de fournitures

Situation financière :

L'exercice 2019 affiche un résultat négatif de (-) 1 541 K€ :

Les produits s'élèvent à 11 644 K€

Les charges s'élèvent à (-) 13 185 K€

Évolution des moyens :

Durant cet exercice, le chantier de la dématérialisation des consultations et des factures est clos.



RAPPORT DES ELUS A LEUR COLLECTIVITE EXERCICE SOCIAL 2020

1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

RCS Marseille 340 206 572
Siège Social : 29 boulevard Charles Nédélec – 13003 Marseille

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE : VIE DE LA SOCIETE	4
1.1- ACTIONNARIAT	4
1.2- GOUVERNANCE	5
1.3- CONSEILS D'ADMINISTRATION 2020	5
1.4- COMMISSAIRES AUX COMPTES	11
1.5- PERSONNEL DE LA SOCIETE	11
1.6- MANDATAIRES SOCIAUX	13
1.7- LOCAUX DE L'ENTREPRISE	14
1.8- CONTROLES EXTERNES	15
1.9- CONVENTIONS CONCLUES AVEC LES ACTIONNAIRES	15
1.10- ASSURANCES	15
1.11- COMPTES BANCAIRES	16
1.12- PROCEDURES DE CONSULTATION	16
1.13- MODALITES D'APPLICATION DU CONTROLE ANALOGUE	17
1.14- PERSPECTIVES 2021	18
DEUXIEME PARTIE : ACTIVITE OPERATIONNELLE	19
2.1- OPERATIONS POUR LE COMPTE DE LA REGION	19
2.2- OPERATIONS D'AMENAGEMENT	26
♦ ZAC DES CHALUS II – FORCALQUIER (04)	26
♦ ZAC DES ATELIERS – ARLES (13)	31
♦ ZAC CŒUR DE VILLE – BRIANÇON (05)	35
♦ CONCESSION PLACE DE L'OLIVIER - SECTEUR DES BRUYERES A MARIGNANE (13)	37
♦ VARECOPOLE	40
♦ ETUDES PREALABLES DE LA ZONE DU PLANET	42
♦ REQUALIFICATION DE LA PISCINE DU JAI - MARIGNANE	44
TROISIEME PARTIE : ACTIVITE JURIDIQUE ET FINANCIERE	45
3.1- ELEMENTS JURIDIQUES	45
3.1.1 - COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRES	45
3.1.2 - PUBLICITES EN 2020	47
3.1.3 - MARCHES NOTIFIES EN 2020	48

AR Prefecture

005-240500439-20211216-D2021_145-DE

Reçu le 21/12/2021

Publié le 21/12/2021

49

3.1.4 -	CONTENTIEUX OPERATIONNELS	
3.2 -	ELEMENTS FINANCIERS	50
3.2.1 -	GIE AREA	50
3.2.2 -	COMPTE DE RESULTAT 2020 PAR ACTIVITE DE LA SPL AREA	54
3.2.3 -	ANALYSE BUDGETAIRE	55
	BILAN 2020	61
3.2.4 -	ANALYSE BILANTIELLE	63
3.2.5 -	SEMAREA	69
3.2.6 -	BUDGET 2021	70

PREMIERE PARTIE : VIE DE LA SOCIETE

La société AREA, constituée le 9 février 1987, est composée de 26 actionnaires et 9 administrateurs.

Son capital social, au 31/12/2020, est de 461 601 euros divisé en 3 017 actions de 153 Euros.

L'exercice social s'établit sur 12 mois du 1^{er} janvier au 31 décembre.

1.1 - ACTIONNARIAT

Composition de l'actionariat à la clôture de l'exercice écoulé :

	Collectivité	Nbre Actions	% du capital	Montant
1	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 841	94,17	434 673
2	Ville de Valbonne	20	0,66	3 060
3	Ville de Vaison la Romaine	10	0,33	1530
4	Ville d'Arles	3	0,10	459
5	Communauté de Communes du pays de Forcalquier et Montagne de Lure	3	0,10	459
6	Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence (04)	45	1,49	6885
7	Ville de La Seyne-sur-Mer	45	1,49	6885
8	Ville de Briançon	30	0,99	4590
9	Ville de Mont Dauphin	3	0,10	459
10	Ville de Cannes	1	0,03	153
11	Ville de Vence	1	0,03	153
12	Ville de Carros	1	0,03	153
13	Ville de Jonquières	1	0,03	153
14	Ville de Nice	1	0,03	153
15	Métropole Nice-Côte d'Azur	1	0,03	153
16	Ville de Marignane	1	0,03	153
17	Ville d'Embrun	1	0,03	153
18	Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon	1	0,03	153
19	Communauté d'Agglomération Terre de Provence	1	0,03	153
20	Conseil Départemental des Hautes Alpes (05)	1	0,03	153
21	Communauté de Communes Serre-Ponçon	1	0,03	153
22	Communauté de Communes Cœur de Var	1	0,03	153
23	Communauté de Communes du Briançonnais	1	0,03	153
24	Ville de Cotignac	1	0,03	153
25	Ville de Serres	1	0,03	153
26	Communauté de Communes du Pays des Ecrins	1	0,03	153
		3 017	100,00	461 601

1.2 - GOUVERNANCE

Par délibération en date du 26 janvier 2016, le Conseil d'Administration a choisi de dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général.

S'agissant d'un Conseil d'Administration d'entreprise, les administrateurs n'ont pas de suppléant.

Composition du Conseil d'Administration au 31/12/2020 :

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Monsieur Pierre-Paul LEONELLI, Président Madame Florence BULTEAU RAMBAUD Monsieur Cédric DUDIEUZERE Madame Muriel FIOL Monsieur Bernard KLEYNHOFF Monsieur Stéphane SAUVAGEON Madame Brigitte VIRZI GONZALEZ Madame Sonia ZIDATE
Représentant des actionnaires détenant une part minoritaire au capital	Monsieur Joseph CESARO
Soit un total de :	9 représentants

En sa séance du 26 janvier 2016, le Conseil d'Administration a procédé à la nomination de Monsieur Pierre-Paul LEONELLI aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

En sa séance du 13 juillet 2016, le Conseil d'Administration a procédé à la nomination de Monsieur Laurent GELLE-LACROIX aux fonctions de Directeur Général.

1.3 - CONSEILS D'ADMINISTRATION 2020

Au cours de l'année 2020, en raison de la pandémie du Covid 19, 1 réunion du Conseil d'Administration a eu lieu, en visioconférence, le 4 novembre :

Points examinés :

1. Approbation du PV de la séance du 22 novembre 2019
2. Arrêté des comptes 2019 - Rapport des élus à leur collectivité
3. Eléments financiers prévisionnels exercice 2020 + budget prévisionnel 2021
4. Augmentation de capital
5. Remplacement d'un représentant du Conseil Régional au sein du Conseil d'Administration

6. Désignation d'un représentant SPL AREA au GIE & désignation d'un membre de la Commission d'Appel d'Offres de la SPL AREA
7. Opérations d'Aménagement - Trésorerie
8. Gestion de la crise épidémique Covid 19

Administrateurs présents :

- Monsieur Pierre-Paul LEONELLI
- Madame Sonia ZIDATE
- Madame Muriel FIOL
- Monsieur Joseph CESARO,
- Monsieur Cédric DUDIEUZERE,
- Monsieur Bernard KLEYNHOFF

Administrateurs ayant fait parvenir un pouvoir à la Société :

- Madame Florence BULTEAU-RAMBAUD a donné pouvoir à Mme Sonia ZIDATE

Absents excusés :

- Monsieur Georges LEONETTI

1) APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2019

Délibération n°1

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 22 novembre 2019 est approuvé.

➤ *La Délibération n° 1 est approuvée à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés.*

2) ARRETE DES COMPTES 2019 – RAPPORT DES ELUS A LEUR COLLECTIVITE

Délibération n°2.1

Après en avoir délibéré, les administrateurs :

- Approuvent le rapport de gestion retraçant l'activité de la Société pour l'exercice 2019 ainsi que le Rapport sur le gouvernement d'entreprise qui seront présentés à l'Assemblée Générale Ordinaire,
- Approuvent le projet de bilan et d'arrêté des comptes annuels 2019 tels qu'ils lui ont été présentés et faisant apparaître un résultat déficitaire de - 548 189 € pour un total de produits de 13 092 120 € et un total de charges de 13 640 309 €,
- Approuvent l'inscription en résolution, pour la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, de la proposition d'affectation du résultat déficitaire de l'exercice 2019 en report à nouveau pour - 548 189 €.
- Fixent la date de l'Assemblée Générale Ordinaire au 25 novembre 2020,

- Approuvent l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire
 - I - Bilan et Compte de Résultat 2019
 - o Présentation du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société au cours de l'exercice 2019 et du Rapport sur le gouvernement d'entreprise,
 - o Lecture du Rapport Général du Commissaire aux Comptes sur les opérations de l'exercice 2019,
 - o Lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes et approbation des conventions passées avec les Administrateurs sur l'exercice 2019,
 - I - Pouvoirs pour formalités

- Approuvent le projet de résolutions qui seront présentées à l'Assemblée Générale Ordinaire :

RESOLUTION N°1

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du Bilan au 31 Décembre 2019, du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration, du Rapport sur le gouvernement d'entreprise, du Rapport Général du Commissaire aux Comptes et du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes, décide :

- d'approuver les comptes tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration,
- d'affecter le résultat de l'exercice 2019 de - 548 189 euros en report à nouveau pour 176 524 €,
- de donner quitus aux Administrateurs de leur gestion pour l'exercice écoulé.

RESOLUTION N°2

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire ou d'un extrait des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales.

➤ *La délibération n° 2.1 est approuvée à la majorité des Administrateurs présents ou représentés - 2 votes contre : Mme Muriel Fiol et Mr Cédric Dudieuzère.*

Délibération n°2.2

Le Conseil d'Administration approuve le Rapport Annuel des Elus à leur collectivité pour l'année 2019.

Il est précisé que, dans le cadre des obligations imposées par l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque administrateur aura en charge de présenter ce rapport à sa collectivité.

➤ *La délibération n° 2.2 est approuvée à la majorité des Administrateurs présents ou représentés - 2 votes contre : Mme Muriel Fiol et Mr Cédric Dudieuzère.*

3) ELEMENTS FINANCIERS PREVISIONNELS DE L'EXERCICE 2020 ET BUDGET PREVISIONNEL 2021

Délibération n° 3

Le Conseil d'Administration approuve le budget prévisionnel pour l'exercice 2021 faisant ressortir un résultat d'un montant de (-) 3 099 K€, pour un total de charges s'élevant à 12 151 K€ et un total de produits s'élevant à 9 052 K€.

➤ *La délibération n° 3 est approuvée à la majorité des Administrateurs présents ou représentés – 2 votes contre : Mme Muriel Fiol et Mr Cédric Dudieuzère.*

4) NOUVELLE AUGMENTATION DE CAPITAL

Délibération n° 4.1

Le Conseil autorise le Directeur Général à saisir les Actionnaires afin qu'ils délibèrent sur le projet d'augmentation de capital avec suppression du Droit Préférentiel de Souscription, conformément aux articles L. 225-132 et L.225-122 du Code de Commerce.

Délibération n° 4.2

Le Conseil décide de soumettre à l'Assemblée Générale Extraordinaire le projet d'augmentation de capital par l'émission de trois actions nouvelles, libérées au moyen de nouveaux apports en numéraire.

Délibération n° 4.3

Le Conseil approuve le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale qui lui est soumis, portant sur les modalités de l'augmentation de capital avec suppression du Droit Préférentiel de Souscription.

Délibération n° 4.4

Le Conseil :

- o Fixe la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire au 8 janvier 2021,
- o Approuve l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire :
Proposition d'une nouvelle augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription et modification des statuts
- o Approuve les projets de résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Extraordinaire :

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes et après avoir constaté que le capital social était entièrement libéré, décide d'augmenter le capital de la société AREA Région Sud d'un montant de 459 euros, par l'émission de 3 (trois) actions nouvelles.

Celles-ci seront d'une valeur de 153 (cent cinquante trois) euros chacune, à libérer en numéraire, par versement d'espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la société, sous réserve de l'adoption de la deuxième résolution relative à la suppression du droit préférentiel de souscription.

Elles devront être libérées en totalité lors de la souscription en numéraire.

La souscription sera ouverte du 1^{er} mai au 31 août 2021. Les bulletins de souscription seront reçus au siège social.

Le délai de souscription se trouvera clos par anticipation dès lors que l'augmentation de capital aura été intégralement souscrite. En cas d'insuffisance des souscriptions recueillies, l'augmentation du capital sera limitée au montant de celles-ci, à la condition qu'elles atteignent 75 % au mois du montant fixé initialement.

Les actions nouvelles porteront jouissance à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital, soit à la date d'émission de l'attestation de versement par l'organisme au sein duquel le versement a été effectué. A compter de cette date, elles seront assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires.

Résolution n° 2

L'Assemblée Générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires conformément aux articles L. 225-135 et L. 225-138 du Code de Commerce, pour ladite augmentation de capital, au profit des Villes du Cagnet-les-Maures, Gignac-la-Nerthe et Entrevaux.

Résolution n° 3

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de constater la réalisation définitive de l'augmentation de capital susvisée et de procéder à la modification corrélative des statuts, objet de la cinquième résolution.

Résolution n° 4

Pour satisfaire aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale propose une augmentation du capital social en numéraire, réservée aux salariés, aux conditions prévues à l'article L. 3332-18 et suivants du Code du Travail.

Résolution n° 5

L'Assemblée Générale décide, sous la condition suspensive de la réalisation définitive de l'augmentation de capital, de modifier l'article 6 des statuts, en le portant à 462 060 euros.

Résolution n° 6

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

➤ Les délibérations n° 4.1, 4.2, 4.3 et 4.4 sont approuvées à l'unanimité des Administrateurs présents ou représentés

5) REMPLACEMENT D'UN ADMINISTRATEUR, REPRESENTANT DE LA REGION

Délibération n° 5.1

Le Conseil d'Administration prend acte de la désignation de Monsieur Georges LEONETTI, à compter du 9 octobre 2020, en remplacement de Madame Sandra TORRES, en tant que représentant du Conseil Régional au sein du Conseil d'Administration de la société AREA Région Sud.

Délibération n° 5.2

Tous pouvoirs sont conférés par le Conseil d'Administration au Directeur Général pour effectuer toutes les formalités légales requises.

➤ *Les Délibérations n° 5.1 et 5.2 sont approuvées à l'unanimité des Administrateurs présents ou représentés.*

6) REPLACEMENT D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DE LA SPL AREA REGION SUD ET REMPLACEMENT D'UN REPRESENTANT DE LA SPL AREA REGION SUD AU SEIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU GIE AREA

Délibération n° 6.1

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration de la SPL AREA Région Sud désigne Madame Florence BULTEAU-RAMBAUD en tant que membre de la CAO de la SPL AREA REGION SUD.

➤ *La Délibération n° 6.1 est approuvée à l'unanimité des Administrateurs présents ou représentés*

Délibération n° 6.2

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration de la SPL AREA Région Sud désigne Madame Sonia ZIDATE en tant que représentante de la société au sein de l'Assemblée Générale du GIE AREA.

➤ *La Délibération n° 6.2 est approuvée à l'unanimité des Administrateurs présents ou représentés*

7) OPERATIONS AMENAGEMENT - TRESORERIE

Délibération n° 7.1

Le Conseil d'Administration autorise le Directeur Général à procéder à la négociation d'un prêt bancaire d'un montant maximal de 6,5 Millions d'Euros, en une ou plusieurs fois, en fonction des arbitrages réalisés par la Collectivité en terme de foncier, dans le cadre de l'opération Varécopole.

Les conditions et le montant exact seront communiqués au Conseil d'Administration avant la signature du contrat.

Délibération n° 7.2

Le Conseil d'Administration autorise le Directeur Général à procéder à la négociation d'un prêt bancaire d'un montant maximal de 2,5 Millions d'Euros, en une ou plusieurs fois, dans le cadre de la concession de Marignane.

Les conditions et le montant exact seront communiqués au Conseil d'Administration avant la signature du contrat.

➤ *Les Délibérations n° 7.1 et 7.2 sont approuvées à la majorité des Administrateurs présents ou représentés – 2 votes contre : Mme Muriel Fiol et Mr Cédric Dudieuzère*

8) GESTION DE LA CRISE EPIDEMIQUE CORONAVIRUS COVID-19

Un document, le Plan de Reprise d'Activité (PRA) a été réalisé dans le cadre de la crise épidémique, retraçant les mesures prises par la société pour assurer la sécurité des salariés tout en maintenant une activité maximale, notamment pendant la période de confinement.

La quasi-totalité des salariés a continué son activité durant cette période.

Le retour physique au sein de la société a eu lieu dans le respect des règles imposées par le gouvernement.

Le document qui vous a été adressé dans le dossier décrit toutes les mesures prises de manière détaillée.

Depuis la rédaction de ce document et l'envoi du dossier préparatoire de la présente réunion, des mesures de reconfinement ont été prises par le gouvernement à partir du 30 octobre 2020.

L'AREA a immédiatement mis en place une organisation consistant, pour la quasi-totalité du personnel, à effectuer du télétravail, avec un minimum de présentiel de manière ponctuelle.

S'agissant d'une information, ce point ne comporte pas de délibération.

1.4 - COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le tableau ci-dessous récapitule les mandats des commissaires aux comptes.

COMMISSAIRES AUX COMPTES	Durée du mandat	Terme du mandat
Titulaire : Cabinet MAZARS	6 ans	Dernier exercice 2022
Suppléant : Valérie RIOU	6 ans	Dernier exercice 2022

1.5 - PERSONNEL DE LA SOCIETE

Évolution globale des effectifs

Au 31/12/2020, l'effectif de la société est de 41 personnes correspondant à 39,38 en équivalent temps plein. (Pour information, ce chiffre correspond à l'effectif uniquement de la SPL, le GIE comportant 24 salariés, soit 22,29 en équivalent temps plein).

Sur l'année 2020, 8 personnes ont quitté la société et 7 personnes sont entrées.

Politique contractuelle :

- prime d'ancienneté de 763 € versée à 5 salariés (pour information, 2 salariés concernés sur le GIE),
- prime de vacances de 456,98 € versée en juin à l'ensemble des salariés présents (SPL et GIE) au 01/06/20,
- prise en charge des frais de transport en commun à hauteur de 100 % des frais réels : 36 bénéficiaires (20 sur le GIE et 16 sur la SPL),
- mutuelle entreprise : participation de 55 % de la société,
- tickets restaurant : valeur 9,00 € avec participation de la société de 5,38 €,
- mesures salariales en 2020 enveloppe (pour la SPL et le GIE) représentant 2,2 % de la masse salariale brute (augmentation générale de 0,5 % + augmentations et primes individuelles).

Absentéisme – Accidents de travail :

ABSENCE	Nbre de salariés			Nbre de jours ouvrés SPL		
	SPL	GIE	Total	SPL	GIE	Total
Maladie	15	17	32	654,50	592,5	1 247
Maternité						
Accidents de travail/trajet	1	2	3	47	3	50
Paternité						

Formation :

FORMATION	2020		
	SPL	GIE	Total
Nombre d'heures	949	489	1438
Nombre de stagiaires	41	24	65

Accords d'entreprise en 2020:

- Accord sur la réduction du temps de travail :
 - o 22 jours de RTT, dont 11 jours fixés par l'employeur
 - o forfait de 216 jours de travail pour les cadres autonomes
- Accord d'intéressement : pour la période de 2018 à 2020

- Accord de participation : en cours
- Plan d'épargne entreprise
- Compte épargne temps : 38 salariés ont alimenté le CET (25 sur la SPL, 13 sur le GIE)
- Accord égalité entre hommes et femmes : pour la période de 2018 à 2020

Instances représentatives du personnel :

CSE de l'UES AREA : 4 membres titulaires et 2 membres suppléants.

Au 31 décembre 2020 : 2 délégués syndicaux de l'UES : Force Ouvrière (syndicat majoritaire) et Solidaires.

1.6 - MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions visées à l'article L225-102-1 Alinéa 4 du code de commerce, les administrateurs ont exercé, au titre de l'exercice écoulé, en sus ceux exercés au sein de l'AREA Région Sud, les mandats et les fonctions dans les organismes suivants, (hors mandats électifs) :

Pierre-Paul LEONELLI : Administrateur au Conseil de Surveillance de l'Aéroport Nice-Côte d'Azur, Administrateur de l'EPF PACA, Administrateur à l'Institut de la gouvernance territoriale et de la décentralisation de Paris, Administrateur à AMORCE, Administrateur de la SEMAREA, Membre représentant de l'AREA Région Sud à l'AG du GIE AREA, Administrateur au Parc National du Mercantour ;

Florence BULTEAU-RAMBAUD : Suppléante à l'Agence régionale de la santé, Représentante du Président à l'Association Cité des Métiers de Marseille, Sièges en Assemblée générale et Conseil d'administration à l'Association de gestion de l'Ecole de la Deuxième Chance, Sièges en Assemblée générale et Conseil d'administration à l'association pour le développement de l'information sur les Métiers et les Emplois (METIERAMA ADIME), Sièges en Assemblée générale et Conseil d'administration AU Campus Association de Préfiguration de l'Université régionale des Métiers (URM), Suppléante au CROUS, Représentante du Président à Challenge Partage Région Pole-Emploi, Sièges en Conseil d'administration au CREFOP, Sièges en Commission départementale de l'emploi et de l'insertion, Sièges au Conseil Académique de l'éducation Nationale des Bouches-du-Rhône (CAEN), Sièges au Conseil Départemental de l'Education Nationale des Bouches du Rhône (CDEN), Sièges au Conseil de l'Ecole du Professorat et de l'Education Nationale, Suppléante à l'établissement Public d'Aménagement (EPA) Euroméditerranée, Présidente du GERONTOPOLE SUD, Sièges au Grand Port Maritime de Marseille (GPMM), Sièges au Conseil d'administration de l'Institut d'Economie Publique (IDEP), Sièges à l'IFSI des Sites de Ste Marguerite, la Capelette et Nord, Sièges à l'IFSI Blancarde, Sièges à l'IFSI du Groupement de coopération sanitaire du Pays d'Aix, Représentante du Président au Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), Sièges au Schéma régional de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SREI), Suppléante au Syndicat mixte de gestion du Parc Naturel (PNR) des Alpilles, Sièges à l'UFR Arts, Langues, Lettres, Sciences Humaines et Sociales, Sièges à l'UFR Sciences – Aix Marseille Université, Sièges à l'Université d'Aix-Marseille (AMU)

Bernard KLEYNHOFF : Président Conseil de surveillance de la SAAGA, Administrateur de la SEMAREA, Membre représentant la SEMAREA à l'AG du GIE AREA, Elu à la CCTNCA Elu à la CCIR, Représentant de l'Associé Unique (CR) dans REGION SUD INVESTISSEMENT et PACA EMERGENCE, Président de risingSUD ;

Cédric DUDIEUZERE : Néant

Muriel FIOL : Néant

Stéphane SAUVAGEON : Administrateur de la SEMAREA et Membre représentant de la SEMAREA à l'AG du GIE AREA ;

Brigitte VIRZI GONZALEZ : Administratrice ARSUD, CARIF OREF et CYPRES ;

Sonia ZIDATE : Administratrice à l'ARS (Agence Régionale de la Santé) : Conseil Territorial de Vaucluse et Conférence régionale de la santé et de l'autonomie, Association de gestion de l'Ecole de la Deuxième Chance (E2C), Centre de ressources pour la réhabilitation du patrimoine architectural : Ecole d'Avignon, Commission département des espaces, sites et itinéraires – Département de Vaucluse (CDESI84), Commission départementale des impôts directs locaux : département de Vaucluse, Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) département de Vaucluse, Conseil départemental de l'accès au droit de Vaucluse, Contrat de ville 2015-2020 de la Commune de Sorgues Dispositif régional d'observation sociale (DROS), IFSI du groupement d'intérêt public des établissements de Santé – Montfavet (en suppléance), Mission locale Jeunes Grand Avignon, Syndicat mixte d'aménagement de la vallée de la Durance (SMAVD) (en suppléance), Syndicat mixte de gestion du parc naturel régional du Luberon (PNR) (en suppléance)

Au titre de leur mandat social :

- le Président n'a perçu aucune indemnité,
- le Directeur Général a perçu une rémunération dont le montant n'est pas mentionné dans ce document car cela amènerait à communiquer une rémunération individuelle.

1.7 - LOCAUX DE L'ENTREPRISE

Les locaux du siège de la société se situent dans une copropriété constituée de 2 copropriétaires :

- SIFER qui détient 4 714 / 10 000 èmes des parties communes générales dans cette copropriété,
- L'AREA Région Sud qui détient 5 286 / 10 000 èmes des parties communes générales, ces locaux constituant le siège social de la société.

Par ailleurs, l'antenne « Nord/Est » est installée dans des locaux situés à Valbonne, faisant également partie d'une copropriété. L'AREA détient 840 / 10 000èmes des parts communes générales dans cette copropriété.

1.8 - CONTROLES EXTERNES

La société a fait, en 2020, l'objet d'un contrôle de la CRC, ainsi que de la DIRECCTE.

1.9 - CONVENTIONS CONCLUES AVEC LES ACTIONNAIRES

Toute convention intervenant directement ou par personne interposée entre la société et son directeur général, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% doit être soumise à l'autorisation préalable du conseil d'administration (extrait de l'article L. 225-38 du Code de commerce).

Sur l'exercice 2020, aucune convention règlementée n'a fait l'objet d'une approbation par le Conseil d'Administration.

1.10 - ASSURANCES

Contrats en cours :

ASSUREURS	Nature des contrats
GENERALI	Matériel informatique
GENERALI	Véhicule de service
GROUPAMA	Flotte véhicules en LLD
GENERALI	Assurance locaux Marseille et Valbonne
EUROSUD	Responsabilité civile, Cyber attaques, Fraude & Mandataires sociaux

1.11 - COMPTES BANCAIRES

9 comptes bancaires ouverts au 31/12/2020 :

ORGANISME	Opération	Découvert autorisé
Caisse d'Épargne	CPI/Mandats	40 000 K€
Caisse d'Épargne	ZAC Forcalquier	500 K€
Caisse d'Épargne	Autres mandats	150 K€
Caisse d'Épargne	Compte Structure AREA	Non
Caisse d'Épargne	Compte rémunéré société	Non
Caisse d'Épargne	ZAC des Ateliers	Non
Crédit Mutuel	ZAC des Ateliers	Non
ARKEA	ZAC des Ateliers	Non
ARKEA	ZAC Cœur de Ville - Briançon	2 000 K€

1.12 - PROCEDURES DE CONSULTATION

REUNIONS DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES INTERNE

Les marchés passés par la société pour la satisfaction de ses besoins propres, ou pour les contrats de travaux, d'études et de maîtrise d'œuvre conclus en son nom, sont soumis aux principes de publicité, de mise en concurrence et de transparence prévus par l'ordonnance du 6 juin 2015 et de son décret d'application n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Les marchés lancés après le 1^{er} avril 2019 sont soumis au Code de la commande publique.

Le Conseil d'administration du 28 mai 2004 a décidé de la mise en place d'une commission d'appel d'offres.

Celle-ci est actuellement composée de 3 membres à voix délibérative, désignés par le Conseil d'Administration, parmi les représentants de la Région. Le Président de la Commission est désigné par ses membres et parmi eux.

Les membres à voix délibérative sont les suivants :

1	Monsieur Stéphane SAUVAGEON, Président
2	Madame Florence BULTEAU RAMBAUD, Administratrice
3	Madame Muriel FIOL, Administratrice

Dans le cas où un jury doit être constitué (Marché de maîtrise d'œuvre), le Président désigne en outre deux personnalités détenant une qualification équivalente à la qualification professionnelle exigée pour la consultation. Ces personnalités ont voix délibératives.

- Participant également à la Commission, sur convocation du Président
- Avec voix délibérative : le représentant de la collectivité concernée par l'opération traitée. S'agissant des Concessions d'Aménagement, la présence de ce dernier est de droit, sauf disposition contraire du traité de concession.
 - Avec voix consultative : le Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes ou toute personne qu'il estime compétente dans le domaine qui fait l'objet de la consultation.

Leurs avis sont portés au Procès-Verbal à leur demande.

Conformément aux dispositions de l'article 432-12 du Code pénal, chaque membre présent lors d'une séance d'une Commission ou d'un Jury ne doit prendre, recevoir ou conserver un intérêt quelconque dans une entreprise mise en compétition ou dans une opération dont les dossiers sont traités durant cette même séance.

Commission Procédure Adaptée

L'AREA a fait également le choix, comme la Région, de soumettre ses marchés lancés en procédure adaptée pour un montant supérieur à 90 000 euros HT à l'avis d'une commission d'appel d'offre spécifique.

Cette commission est composée du Directeur Général, d'un Directeur Opérationnel et du Responsable des Moyens Généraux. Elle émet un avis sur les marchés et avenants présentés devant elle par la personne en charge du dossier. Cet avis est consigné dans un procès verbal.

De plus, L'AREA produit pour tous ses marchés un rapport d'analyse des offres dans le même formalisme imposé que pour les marchés formalisés.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DE LA REGION

Le respect des règles de dévolution des marchés pour les opérations confiées par la Région est assuré par la mise en place de procédures contraignantes mises en œuvre notamment par des outils de gestion d'opérations et de gestion de marchés, qui imposent une stricte application de la réglementation en vigueur, ainsi que les règles définies par la Région.

Parmi ces règles de dévolution, l'AREA doit notamment soumettre les marchés qu'elle conclue à la Commission d'Appel d'Offres de la Région pour les opérations confiées par cette dernière.

1.13 - MODALITES D'APPLICATION DU CONTROLE ANALOGUE

AREA Région Sud est une Société Publique Locale (SPL) depuis le 12 décembre 2014.

Les conditions à respecter pour le « in house » sont les suivantes :

- le capital de la société doit être 100 % public,
- la société doit exercer ses activités exclusivement pour le compte de ses actionnaires et sur leur seul territoire,
- les collectivités actionnaires doivent exercer sur la société un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services.

Le contrôle analogue est défini par la jurisprudence européenne comme un contrôle permettant aux collectivités actionnaires d'exercer une influence déterminante tant sur les objectifs stratégiques que sur les décisions importantes de la société.

Afin que celui-ci soit assuré par tous les actionnaires, y compris les actionnaires minoritaires, un règlement intérieur du Conseil d'Administration a été approuvé en séance du 24 novembre 2014, qui définit les règles de fonctionnement du Conseil d'Administration mises en œuvre afin de répondre à cette obligation et introduit la tenue d'Assemblées Spéciales d'Actionnaires, de Comités d'Etudes et d'un Comité Permanent Stratégique et de Contrôle.

Ainsi,

- ***l'Assemblée Spéciale des Actionnaires s'est réunie*** : le 23 octobre 2020 ;
- ***Le Comité Permanent Stratégique et de Contrôle s'est réuni*** : le 23 octobre 2020

1.14 - PERSPECTIVES 2021

La société AREA Région Sud se doit de poursuivre l'accompagnement de la Région dans la mise en œuvre de sa stratégie Régionale. Dans ce cadre, elle se doit de mettre à disposition des collectivités régionales ses compétences et ses savoir-faire.

C'est pourquoi, de nouvelles collectivités ou groupements de collectivités intégreront l'actionnariat de la société au cours de l'année 2021.

005-240500439-20211216-D2021_145-DE
Reçu le 21/12/2021
Publié le 21/12/2021

DEUXIEME PARTIE : ACTIVITE OPERATIONNELLE

2.1 - OPERATIONS POUR LE COMPTE DE LA REGION

90 OPERATIONS LIVREES EN 2020

04

Février

LP A. BEAU DE ROCHAS - DIGNE LES BAINS
Mise en accessibilité et remplacement ascenseur Bât 4

Août

LYP A. DAVID NEEL - DIGNE LES BAINS
Reconstruction réserves du gymnase

Sept

LYT P.G. DE GENNES - DIGNE LES BAINS
Études de la rénovation du plateau scientifique

Octobre

LYCÉE DES ISCLES - MANOSQUE
Reprise d'étanchéité partielle de la toiture de l'externat et de l'administration

LYCÉE DES ISCLES - MANOSQUE
Mise en sécurité de l'établissement

LYT P.G. DE GENNES - DIGNE LES BAINS
Étanchéité de la toiture des logements de fonction avec isolation

Décembre

ECOLE INTERNATIONALE PROVENCE
ALPES COTE D'AZUR - MANOSQUE
Réaménagement partiel

05

Mars

LEPA LES EMEYERES - GAP
Mise en sûreté de l'établissement

Avril

LP SEVIGNE - GAP
Reprise étanchéité réserves et logement accueil

Septembre

LEPA LES EMEYERES - GAP
Construction d'un Logement de fonction

Octobre

LP ALPES & DURANCE - EMBRUN
Rénovation voirie livraison et ateliers

Novembre

LYP ARISTIDE BRIAND - GAP
Rénovation et isolation de la restauration
LYCÉE HONORE ROMANE - EMBRUN
Remise à niveau après incendie

EME PARTIE : ACTIVITE OPERATIONNELLE

005-240500439-20211216-D2021_145-DE

Reçu le 21/12/2021

Publié le 21/12/2021

05

Décembre

LEPA LES EMEYERES - GAP
Remise à niveau du gymnase

06

Janvier

LYP AMIRAL DE GRASSE - GRASSE
Remplacement SSI, centrale, détections et câblages

Juillet

VILLE DE VALBONNE - SOPHIA-ANTIPOLIS
Rénovation de bâtiments de la commune : Étanchéité et couverture

Août

EQUIPEMENTS SPORTIFS DES BOUILLIDES - VALBONNE
Réhabilitation des équipements
VILLE DE VALBONNE SOPHIA-ANTIPOLIS
Rénovation bâtiments de la Commune : menuiseries et charpente

Septembre

CREPS D'ANTIBES - ANTIBES
Étanchéité urgente des bâtiments du site
Reprise complète des étanchéités
LP JACQUES DOLLE - ANTIBES
Désamiantage des revêtements de sols niveau RDC et pose de sols durs
LP LES COTEAUX - CANNES
Reprise des épaufures du bâtiment administratif

LYP PIERRE ET MARIE CURIE - MENTON
Désamiantage de 2 salles
VILLE DE CARROS

Travaux d'isolation à l'École Paul Eluard

Décembre

LYT LÉONARD DE VINCI - ANTIBES
Mise en sûreté partielle de l'établissement
LYP PIERRE ET MARIE CURIE - MENTON
Rénovation des installations de distribution de chauffage dans l'internat
LYP PIERRE ET MARIE CURIE - MENTON
Mise en sûreté partielle de l'établissement

13

Janvier

CREPS D'AIX EN PROVENCE
Mise en conformité réseaux d'eau et chauffage
LP LA VISTE - MARSEILLE
Rénovation toiture du gymnase

DEUXIEME PARTIE : ACTIVITE OPERATIONNELLE

005-240500439-20211216-D2021_145-DE

SANT-EAUPERY - MARSEILLE

Publié le 21/12/2021

Renforcement de la sûreté du site

13

CREPS D'AIX EN PROVENCE

Mise en sûreté du site (Phase 2)

PAUL CEZANNE - AIX EN PROVENCE

Étanchéité toiture logements et demi-pension

Février

LYP JEAN MOULIN - PORT DE BOUC

Construction d'une salle de réunion et réfection de la verrière du hall d'accueil

LYCÉE PAUL CEZANNE - AIX EN PROVENCE

Mise en sécurité et sûreté

Avril

CREPS D'AIX EN PROVENCE

Amélioration conditions accueil et hébergement

Mai

LYP & LP JEAN LURCAT - MARTIGUES

Fermeture des cages d'ascenseurs

LP L'ESTAQUE - MARSEILLE

Aménagement plateforme e-commerce

Juin

LYCÉE CHARLES MONGRAND - PORT DE BOUC

Construction d'une salle de sport

LYCÉE JOLIOT CURIE - AUBAGNE

Accueil de l'IFSI-IFAS et réhabilitation partielle de l'établissement

LYCÉE NELSON MANDELA - MARSEILLE

Étanchéité du bâtiment A

LEPA LES ALPILLES - ST REMY DE PROVENCE

Remplacement d'une chaudière)

Juillet

CREPS D'AIX EN PROVENCE

Solidité et mise en sécurité du bâti (Phase 2)

LYT JEAN PERRIN - MARSEILLE

Rénovation de la vie scolaire

Août

LYCEE DE VAUVENARGUES - AIX EN PROVENCE

Mise en sécurité du parking professeurs

CFA HENRI ROL-TANGUY - PORT DE BOUC

Réfection étanchéité et isolation, toiture bâtiment Enseignement

LYCÉE SIMONE VEIL - MARSEILLE

Aménagement de vestiaires

Septembre

LYT REMPART - MARSEILLE

Réfection de la toiture du bâtiment de liaison

13

LYP SAINT-EAUPERY - MARSEILLE

Renforcement de la sûreté du site

LYP E. ZOLA & ARC-DE-MEYRAN - AIX-EN-PROVENCE

Plateau sportif

LP LEAU - MARSEILLE

Réaménagement du plateau esthétique

LYP ANTONIN ARTAUD - MARSEILLE

Laverie

LYCÉE VAUVENARGUES - AIX EN PROVENCE

Création de cellule de comptage

Octobre

EREA LOUIS ARAGON - LES PENNES MIRABEAU

Reprise structurelle du B10

LP LA CALADE - MARSEILLE

Rénovation chaufferie

LYCÉE MARCEL PAGNOL - MARSEILLE

Restructuration du SS1

JEAN MOULIN - PORT DE BOUC

Mise en conformité chaufferie : 3 chaudières neuves

LP LOUIS BLEROT - MARIIGNANE

Réfection étanchéité et isolation de la toiture du bâtiment accueil / CDI

LP COLBERT - MARSEILLE

Remplacement des 2 chaudières en chaufferie principale

LP CAMILLE JULLIAN - MARSEILLE

Ravalement des façades

LYT DENIS DIDEROT - MARSEILLE

Aménagement atelier ARL

Novembre

LP AMPERE - MARSEILLE

Remplacement du SS1

Décembre

LYP FOURCADE MARIE-MADELEINE - GARDANNE

Mise en sûreté et en sécurité du site

LYP PAUL CEZANNE - AIX EN PROVENCE

Réhabilitation de la laverie et vestiaires.

CREPS D'AIX EN PROVENCE

Solidité et mise en sécurité du bâti (Phase 3)

LYP DE L'EMPERI - SALON DE PROVENCE

Amélioration des réseaux de chauffage

83

Janvier

LYT ROUVIERE - TOULON
Remise à niveau des façades et désamiantage
des bâtiments Logements

LYP DUMONT D'URVILLE - TOULON
Restructuration des extérieurs, voiries et
réseaux

Février

LYP BONAPARTE - TOULON
Mise en sûreté du site

Mars

LYP SAINT EXUPERY - SAINT RAPHAEL
Étanchéité des logements de fonction et
travaux liés

Juillet

LYP ALBERT CAMUS - FREJUS
Mise en sûreté partielle du site

Août

LYP RAYNOUARD - BRIGNOLES
Remplacement ligne de self et travaux liés
CREPS DE BOULOURIS - SAINT RAPHAEL
Mise aux normes d'une dizaine de chambres
du Bâtiment Sud

LYP BONAPARTE - TOULON
Remplacement des 2 chaudières en chaufferie
LP LÉON BLUM - DRAGUIGNAN
Reprise du système de désenfumage des
ateliers

LYCÉE MAURICE JANETTI - SAINT MAXIMIN
Aménagements dans l'atelier TISEC

Septembre

LYP ANNE-SOPHIE PIC - TOULON
Amélioration acoustique des CTA en toiture
LYP SAINT EXUPERY - SAINT-RAPHAEL
Finalisation GTC

Octobre

CREPS DE BOULOURIS - SAINT RAPHAEL
Travaux ECS dans le COSEC
LYP DUMONT D'URVILLE - TOULON
Purge et réfection des façades dégradées
Diagnostic et premiers travaux

Décembre

L.A. HORTICOLE - HYERES
Mise en sûreté établissement
LP LÉON BLUM - DRAGUIGNAN
Mise en sûreté partielle du site

84

Janvier

AÉROPORT AVIGNON PROVENCE -
AVIGNON
Voiries Salon AERO PRO 2020

Février

CITE MIXTE JEAN-HENRI FABRE -
CARPENTRAS
Travaux divers de solidité : mur de
soutènement
LYCÉE PAUL VINCENSINI - VEDENE / LE
PONTET
Mise en sûreté et sécurité de l'établissement
LYCÉE THÉODORE AUBANEL - AVIGNON
Abattage des arbres atteints du chancre
coloré

Mars

CITE MIXTE FRÉDÉRIC MISTRAL - AVIGNON
Abattage des arbres atteints du chancre
coloré

Mai

AÉROPORT AVIGNON PROVENCE -
AVIGNON
Maintien du potentiel pistes voiries et divers

Juin

AÉROPORT AVIGNON PROVENCE -
AVIGNON
Conformité réglementaire sécurité
aéronautique

Juillet

LYCÉE ISMAËL DAUPHIN - CAVAILLON
Mise en sûreté du site
AÉROPORT AVIGNON PROVENCE -
AVIGNON
Mise en sécurité et viabilisation zone Est

Septembre

LYCÉE ISMAËL DAUPHIN - CAVAILLON
Amélioration des performances énergétiques

Décembre

AÉROPORT AVIGNON PROVENCE -
AVIGNON
Maintien du potentiel bâtiments et divers

71 OUVERTURES DE CHANTIERS EN 2020

DEUXIEME PARTIE : ACTIVITE OPERATIONNELLE

005-240500439-20211216-D2021_145-DE

Publié le 21/12/2021

Publié le 21/12/2021

05

Octobre
LP SEVIGNE - GAP

Mise en sûreté

Décembre

LP SEVIGNE - GAP

Rénovation SSI et SSS

04

Mars

LYP A. DAVID NEEL - DIGNE LES BAINS

Reconstruction réserves gymnase

Mai

LYCÉE A. HONNORAT - BARCELONNETTE

Restructuration de l'établissement

Juin

LYT P.G. DE GENNES - DIGNE LES BAINS

Étanchéité toiture logements de fonction

LEPA CARMEJANE - LE CHAFFAUT

Ferme expérimentale

Octobre

LP A. BEAU DE ROCHAS - DIGNE LES BAINS

Rénovation locaux section TP

LYCÉE DES ISCLES - MANOSQUE

Reprise d'étanchéité toiture externat et administration

LYCÉE DES ISCLES - MANOSQUE

Mise en sécurité

Novembre

LYT P.G. DE GENNES - DIGNE LES BAINS

Rénovation dérochage laverie et vestiaires

05

Avril

LP ALPES & DURANCE - EMBRUN

Rénovation thermique logements de fonction

LEPA LES EMEYERES - GAP

Construction d'un logement de fonction

Mai

LEPA LES EMEYERES - GAP

Remise à niveau gymnase

Juin

LYCÉE HONORE ROMANE - EMBRUN

Remise à niveau après incendie

Août

LYCÉE ROMANE - EMBRUN

Rénovation toiture et mise en œuvre d'installations photovoltaïques

06

Janvier

VILLE DE VALBONNE - SOPHIA-ANTIPOLIS

Rénovation de bâtiments de la commune

CREPS D'ANTIBES - ANTIBES

Reprise complète des étanchéités

Mars

LP JACQUES DOLLE - ANTIBES

Désamiantage des revêtements de sols niveau RDC et pose de sols durs

Avril

LYP PIERRE ET MARIE CURIE - MENTON

Rénovation installations chauffage internat

Mai

LYP PIERRE ET MARIE CURIE - MENTON

Mise en sûreté partielle de l'établissement

EQUIPEMENTS SPORTIFS DES BOUILLIDES - VALBONNE

Conduite d'opération de réhabilitation

Juin

LYT LÉONARD DE VINCI - ANTIBES

Mise en sûreté partielle de l'établissement

CREPS D'ANTIBES

Étanchéité urgente des bâtiments du site

Juillet

LYCÉE DES METIERS DE LA MONTAGNE - VALDEBLORE

Remplacement de la verrière du hall

LP LES COTEAUX - CANNES

Reprise des épaufrures du bâtiment administratif

LYP PIERRE ET MARIE CURIE - MENTON

Désamiantage de 2 salles

Octobre

VILLE DE CARROS

Travaux d'isolation à l'École Paul Eluard

LYCÉE HONORÉ D'ESTIENNE D'ORVES - NICE

Réhabilitation du gymnase

LYP ALBERT CALMETTE - NICE

Rénovation SSI et SSS

06

Novembre

LP JACQUES DOLLE - ANTIBES
Mise en sûreté

VILLE DE VALBONNE - SOPHIA-ANTIPOLIS
Rénovation bâtiments étanchéité et
couverture

LYCÉE DES MÉTIERS DE LA MONTAGNE -
VALDEBLORE
Création salle d'escalade et rénovation
plateau sportif extérieur

LYCÉE LES PALMIERS - NICE
Rénovation SSI et SSS

Décembre

LYP GUILLAUME APOLLINAIRE - NICE
Rénovation toiture et installations
photovoltaïques

13

Janvier

LEPA LES ALPILLES - ST REMY DE
PROVENCE
Remplacement d'une chaudière

LP L'ESTAQUE - MARSEILLE
Aménagement d'une plateforme e-commerce

Février

LYCÉE PAUL LANGEVIN - MARTIGUES
Amélioration performance énergétique de
l'externat et mise en accessibilité PMR

LYCÉE NELSON MANDELA - MARSEILLE
Étanchéité bâtiment A

Mai

LYT JEAN PERRIN - MARSEILLE
Rénovation de la vie scolaire

Juin

EREA LOUIS ARAGON - LES PENNES
MIRABEAU
Reprise structurelle du bâtiment 10

LP LA CALADE - MARSEILLE
Rénovation chaufferie

LYP EMILE ZOLA & ARC-DE-MEYRAN - AIX
Plateau sportif

LYCÉE MARCEL PAGNOL - MARSEILLE
Restructuration du SSI

LP LOUIS BLERHOT - MARIGNANE
Réfection étanchéité, isolation toiture Accueil
et CDI

LYP ANTONIN ARTAUD - MARSEILLE
Laverie

13

LP COLBERT - MARSEILLE
Remplacement des 2 chaudières en
chaufferie principale

LP LEAU - MARSEILLE
Consolidation des bâtiments

LYT DENIS DIDEROT - MARSEILLE
Aménagement atelier ARL

Juillet

CREPS D'AIX EN PROVENCE
Mise en conformité ECS et vestiaire salle
d'armes

LYT REMPART - MARSEILLE
Réfection de la toiture du bâtiment de liaison

LYCÉE JEAN MOULIN - PORT DE BOUC
Mise en conformité de la chaufferie

CFA HENRI ROL-TANGUY - PORT DE BOUC
Réfection étanchéité et isolation, toiture
bâtiment Enseignement

LP CAMILLE JULLIAN - MARSEILLE
Ravalement des façades

LYCÉE SIMONE VEIL - MARSEILLE
Aménagement de vestiaires

CITÉ MIXTE MARSEILLEVEYRE - MARSEILLE
Rénovation des ascenseurs

Août

LP AMPERE - MARSEILLE
Remplacement du SSI

LYCÉE M. MADELEINE FOURCADE -
GARDANNE
Étanchéité bâtiment CDI (1ère phase)

LYP DE L'EMPERI - SALON DE PROVENCE
Amélioration des réseaux de chauffage

Septembre

LYP ANTONIN ARTAUD - MARSEILLE
Remplacement de menuiseries extérieures

Octobre

LP L'ESTAQUE - MARSEILLE
Rénovation plateau sportif

Novembre

CREPS D'AIX EN PROVENCE
Réhabilitation de l'unité d'hébergement
Guiramande

LYT & LP ADAM DE CRAPONNE - SALON
Reprise infiltrations, mise en conformité
réseaux

83

Avril

LYP RAYNOUARD - BRIGNOLES
Remplacement ligne de self et travaux liés

Mai

LYP BONAPARTE - TOULON
Remplacement des 2 chaudières en chaufferie
LYP DUMONT D'URVILLE - TOULON
Restructuration machinerie piscine bat K
CREPS DE BOULOURIS - SAINT-RAPHAËL
Travaux ECS dans le COSEC

Juin

LYP DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ - GASSIN
Extension restructuration du gymnase
LYP DUMONT D'URVILLE - TOULON
Purge et réfection des façades dégradées des bâtiments, diagnostic et premiers travaux
LP LÉON BLUM - DRAGUIGNAN
Reprise du système de désenfumage des ateliers
LP HOTELIER GOLF HÔTEL - HYERES
Déconstruction bâtiments préfabriqués et travaux divers

Juillet

LYP ANNE-SOPHIE PIC - TOULON
Amélioration acoustique des CTA en toiture
LYCÉE JEAN MOULIN - DRAGUIGNAN
Rénovation toiture, installations photovoltaïques
LYP SAINT EXUPERY - SAINT-RAPHAËL
Finalisation GTC
LYCÉE MAURICE JANETTI - SAINT-MAXIMIN
Aménagements dans l'atelier TISEC

Août

LP LÉON BLUM - DRAGUIGNAN
Mise en sûreté partielle du site phase 2

Septembre

LYCÉE JEAN MOULIN - DRAGUIGNAN
Remplacement ascenseur du bâtiment principal

Octobre

AÉRODROMES RÉGIONAUX
Requalification de bâtiments aéronautiques
AÉRODROMES RÉGIONAUX
Aménagements et équipements de plateformes

Novembre

CREPS DE BOULOURIS - SAINT-RAPHAËL
Accessibilité prioritaire

84

Février

005-240500439-20211216-D2021_145-DE
Reçu le 21/12/2021
Publié le 21/12/2021
LYCÉE THEODORE AUBANEL - AVIGNON
Mise en accessibilité du site

Avril

LYCÉE ALEXANDRE DUMAS - CAVAILLON
Mise en accessibilité des bâtiments
AÉROPORT AVIGNON PROVENCE - AVIGNON
Conformité réglementaire sécurité aéronautique

Mai

SMAËL DAUPHIN - CAVAILLON
Amélioration des performances énergétiques
AÉROPORT AVIGNON PROVENCE - AVIGNON
Mise en sécurité et viabilisation zone Est
AÉROPORT AVIGNON PROVENCE - AVIGNON
Maintien du potentiel pistes voiries et divers

Juin

LYCÉE AGRICOLE LA RICARDE - L'ISLE SUR SORGUE
Fermeture internat et isolation
CITÉ MIXTE JOSEPH ROUMANILLE - AVIGNON
Mise en sûreté du Lycée Maria Casares

Juillet

CITÉ MIXTE JEAN-HENRI FABRE - CARPENTRAS
Rénovation toiture, installations photovoltaïques

Août

LYCÉE ISMAËL DAUPHIN - CAVAILLON
Démolition du préau de liaison et mise en œuvre de marquises au-dessus des entrées

Décembre

LYCÉE VITI - VINICOLE - ORANGE
Rénovation du SSI de l'internat

2.2 - OPERATIONS D'AMENAGEMENT

◆ ZAC DES CHALUS II – FORCALQUIER (04)

281A – Concession d'aménagement de la ZAC des Chalus II à Forcalquier

Concédant : Communauté de Communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure

Approbation du dossier de création de la ZAC (128 710 m²) : 26 juin 2007

Concession d'aménagement notifiée le 6 novembre 2008 après mise en concurrence.

Durée de la concession : 12 ans, de 2008 à décembre 2018.

OBJECTIFS :

La ZAC des Chalus II est une zone d'activité et son objectif est d'accueillir de nouvelles entreprises en continuité de la zone d'activité économique existante et de favoriser l'installation d'entreprises s'inscrivant notamment dans le domaine du pôle Senteurs - Saveurs auquel participe le pays de Forcalquier.

L'accent est mis sur la qualité des implantations et la nature des futures activités : activités de pointe, activités d'accompagnement d'activités de développement durable, bâtiments de haute qualité architecturale et environnementale.

Des projets de pépinière, d'hôtel d'entreprises et d'atelier-relais sont prévus pour répondre aux divers besoins des créateurs d'entreprises ou de sociétés désireuses de se relocaliser dans un environnement de forte qualité.

La ZAC reçoit également une déchetterie intercommunale aux dernières normes qui accueille les activités de collecte de déchets et de tri sélectif.

PROGRAMME PREVISIONNEL :

Emprise totale de la ZAC = 12,871 hectares

Surface première tranche = 47 167 m²

Surface deuxième tranche = 81 543 m².

A l'origine, le projet comprenait deux tranches opérationnelles. En raison de l'évolution du marché local et du rythme de commercialisation de la première tranche, l'opération a été limitée à cette première tranche.

Les travaux de VRD ont commencé en juin 2013. Suite à la reprise du tracé des voiries et de plusieurs périodes d'intempéries, ils ont été livrés en mai 2014.

La ZAC comprend 18 lots d'activité dont 12 privés. Au 31 décembre 2018 :

- 6 lots ont été cédés sous forme de convention de participation (2, 8, 15, 16, 17 et 18)
 - 7 lots ont été vendus (lots n° 1, 9, 11, 4, 5, 7 et 14)
 - 3 lots sont sous promesse de vente (lots n°3, 12 et 10).
-

Au 1er janvier 2019, le Concédant est, du seul fait de l'expiration, subrogé dans les droits et obligations du concessionnaire. Ainsi, la Communauté de Communes du Pays de Forcalquier - Montage de Lure devient propriétaire de l'ensemble des biens destinés à être cédés aux tiers et non encore revendus, à savoir :

- Parcelle lot 3 référence cadastrale ZD 294 pour 2 246 m2
- Parcelle lot 6 référence cadastrale ZD 297 pour 3 331 m2
- Parcelle lot 10 référence cadastrale ZD 301 pour 1 411 m2
- Parcelle lot 12 référence cadastrale ZD 303 pour 1 816 m2
- Parcelle lot 13 référence cadastrale ZD 304 pour 1 1135 m2

Ce transfert sera finalisé par acte notarié qui se traduira par le versement de la valeur vénale établie par les domaines pour un montant de 298 170 € HT.

DEROULEMENT DE LA REALISATION :

- Étude environnementale, étude hydraulique, étude d'impact, étude de sol, étude de conception VRD : réalisées de mars à juillet 2009,
- Modification du PLU approuvé en juin 2009,
- Diagnostics archéologiques : réalisés en novembre et décembre 2009,
- Études de réalisation réalisées de septembre à novembre 2009,
- Dossier de réalisation et programme des équipements publics approuvés le 21/12/ 2009,
- Prescriptions de fouilles archéologiques en juin 2010 et consultation réalisée en octobre 2010 ; subvention au titre du Fonds national d'archéologie préventive sollicitée en novembre 2010 et refusée en mars 2011,
- Négociation avec le SRA pour réduction de l'emprise à fouiller et pour division par lots spécifiques (paléolithique et bronze ancien) : juin à octobre 2011. Nouvelles prescriptions remises par le SRA en octobre 2011,
- Relance consultation pour fouilles archéologiques : novembre 2011 à janvier 2012,
- Travaux de fouilles archéologiques : mai à juillet 2012,
- Reprise AVP, PRO et DLE : juin à septembre 2012,
- Consultation VRD et attribution : octobre-décembre 2012,
- Attribution marchés de travaux VRD et aménagement : 14 mars 2013,
- Déroulement travaux VRD et aménagement 1ère tranche : mai 2013 à mai 2014,
- Livraison travaux 1ère tranche : 27 mai 2014,
- La déchetterie implantée sur le lot n°2 a été mise en service en mars 2014,
- Cession des différents lots de 2014 à 2019 (6 derniers lots en 2019).
- Dossier de Clôture de l'opération du 15 avril 2020, transmis le 05 mai 2020 à la communauté de Communauté Pays de Forcalquier - montagne de Lure ; en attente du Quitus.

BUDGETS :

DEPENSES PREVISIONNELLES EN K€ HT			RECETTES PREVISIONNELLES EN K€ HT		
	Bilan voté	Prévision bilan final		Bilan voté	Prévision bilan final
1. Études opérationnelles	125	126	1. Cessions lots privées	462	352
2. Charge foncière	1	1	2. Transfert de propriété	166	298
3. Mise en état des sols	317	317	3. Participations publiques sur lots publics	392	392
4. Travaux d'aménagement	1 150	1 147	4. Participations publiques sur équip. publics	836	836
5. Honoraires sur travaux	87	86	5. Participation ERDF	54	54
6. Frais de suivi et de coordination	28	27	6. Divers	0	0
7. Impôts et taxes	41	45			
8. Révision générale et aléas	-	-			
9. Frais financiers	56	58			
10. Rémunération concessionnaire	94	94			
TOTAL DEPENSES HT	1 898	1 901	TOTAL RECETTES HT	1 911	1 932
			RESULTAT	13	32

Au 31 décembre 2019,

- le total des dépenses s'élève à 1 898 175,01 € HT,
- le total des recettes s'élève à 1 921 076,50 € HT,

soit un différentiel positif de 22 901,49 €.

Cet écart s'explique d'une part par la maîtrise des dépenses qui ont baissé par rapport au bilan financier prévisionnel initial (avenant n°1 du 10 juin 2013 : 1 949 546 € HT), et d'autre part par les ajustements successifs du montant de la participation aux équipements publics qui est restée stable.

Les dépenses définitives s'établissent à 1 898 175,01 € HT et leurs répartitions par postes principaux sont les suivantes (en € HT) :

Dépenses :

postes	montant € HT	%
1 ETUDES OPERATIONNELLES	128 242,27	6,69%
2 CHARGE FONCIERE	647,07	0,03%
3 MISE EN ETAT DES SOLS	316 924,56	16,71%
4 TRAVAUX D'AMENAGEMENT	1 143 304,05	60,28%
5 HONORAIRES SUR TRAVAUX	84 912,42	4,48%
6 FRAIS DE SUIVI ET COORDINATION	29 960,48	1,58%
7 IMPOTS ET TAXES	44 556,06	2,35%
8 Révision générale et aléas	-	-
9 FRAIS FINANCIERS	58 107,06	3,06%
10 REMUNERATION CONCESSIONNAIRE	91 521,10	4,83%
Total Dépenses	1 898 175,01	100%

Recettes :

L'ensemble des recettes comprend :

- Le montant des cessions des lots aménagés
- La participation de la communauté de communes aux équipements publics
- Le remboursement des concessionnaires de réseaux pour l'alimentation électrique
- Des produits financiers

Les recettes définitives s'établissent à 1 921 076,50 € HT et leurs répartitions sont les suivantes :

Compte	Intervenant	Intitulé	Montant € HT
1 CESSION DE LOTS AMENAGES			1 030 403,95
5200	SCI Atelier bois	Cession lot n° 1	20 265,00
5200	Communauté CCPFML	Cession lot n° 2	145 500,00
5200	Communauté CCPFML	Cession lots n° 8, 15, 16, 17 & 18	246 204,95
5200	Communauté CCPFML	Cession lots n° 3, 6, 10, 12 & 13	286 940,00
5200	SCI Tom	Cession lot n° 4	62 500,00
5200	Huguenet Immobilier	Cession lot n° 5	59 160,00
5200	Hangar 04	Cession lot n° 7	97 680,00
5200	Domene	Cession lot n° 9	31 325,00
5200	SCI Ponchais	Cession lot n° 11	51 600,00
5200	SCI Argos-Lure	Cession lot n° 14	29 229,00
2 PARTICIPATION COMMUNAUTE DE COMMUNES			836 041,16
5502	Communauté CCPFML	Participation équipements publics	836 041,16
3 REMBOURSEMENT CONCESSIONNAIRES DE RESEAUX			54 173,89
	ENEDIS	Convention Enedis	54 173,89
4 PRODUITS FINANCIERS			457,50
	Caisse d'Epargne	Produits financiers 2011	457,50
TOTAL			1 921 076,50

Résultat de l'opération et affectation

Le résultat de l'opération représente un montant positif de 22 901,49 €.

Il n'y a pas de factures en instance à payer, ni de retenues à verser, et les marchés sont apurés.

Le résultat sera donc affecté en totalité.

Affectation : conformément au traité de concession article 24.5, l'excédent du bilan de clôture doit être reversé au concédant pour un montant de 22 901,49 €.

Avenant financier

Un avenant financier n°6 au traité de concession sera établi pour approuver le présent dossier de clôture de l'opération d'aménagement de la ZAC des Chalus II, valider l'arrêté des comptes et approuver le bilan de clôture, affecter le résultat d'opération au concédant, constater l'expiration du traité de concession et autoriser le concédant à donner quitus de sa mission au concessionnaire.

AR Prefecture
DEUXIEME PARTIE : ACTIVITE OPERATIONNELLE

005-240500439-20211216-D2021_145-DE

Reçu le 21/12/2021

Publié le 21/12/2021

Bilan de clôture

Le bilan de clôture s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 1 921 076,50 €

ZAC DES CHALUS II								31/12/2019	
BILAN DE CLOTURE									
DEPENSES				RECETTES					
compte	intitulé	montant € HT	montant € HT	compte	intitulé	montant € HT	montant € HT		
1 ETUDES OPERATIONNELLES				1 CESSIONS DE LOTS AMENAGES				1 030 403,95	
1002	études de géomètre	28 550,00		5200	cession lot n°1	20 265,00			
1005	étude loi sur l'eau	6 500,00	128 242,27	5200	cession lot n°2	145 500,00			
1008	étude environnementale	19 706,41		5200	cession lot n°8, 15, 16, 17 et 18	246 204,95			
1009	étude d'urbanisme	62 957,64		5200	cession lot n°3, 6, 10, 12 et 13	286 940,00			
1009	implantation bornes de lots	950,00		5200	cession lot n°4	62 500,00			
1009	mise au point projet d'aménagement	9 578,22		5200	cession lot n°5	59 160,00			
2 CHARGE FONCIERE				2 PARTICIPATION COMMUNAUTE DE COMMUNES				836 041,16	
1201	acquisitions terrains CCPFML	1,00	647,07	5502	participation aux équipements publics	836 041,16			
1202	frais sur acquisitions	646,07							
3 MISE EN ETAT DES SOLS				3 REMBOURSEMENT CONCESSIONNAIRES DE RESEAUX				54 173,89	
1308	fouilles archéologiques age du bronze	316 924,56	316 924,56	convention Enédis				54 173,89	
4 TRAVAUX D'AMENAGEMENT				4 PRODUITS FINANCIERS				457,50	
13021	terrassement voiries et réseaux	1 013 735,13	1 143 304,05	produits financiers 2011				457,50	
13021	aménagement paysagers	42 074,88							
1304	raccordement réseaux	76 196,56							
1306	révisions de prix	11 297,48							
5 HONORAIRES SUR TRAVAUX				5 HONORAIRES SUR TRAVAUX				84 912,42	
1501	maîtrise d'œuvre travaux aménagement	74 971,37							
1501	maîtrise d'œuvre travaux infrastructure	2 244,38							
1501	CSPS fouilles archéologiques	3 186,42							
1506	révisions de prix	4 510,25							
6 FRAIS DE SUIVI ET COORDINATION				6 FRAIS DE SUIVI ET COORDINATION				29 960,48	
1801	frais de publicité	21 796,47							
1802	frais de reprographie	1 954,07							
1805	assistance juridique	1 080,00							
1805	fabrication panneaux commercialisation	2 455,00							
1805	SIMI 2009	129,60							
1805	création graphique panneaux	730,00							
1805	constat huissier	828,10							
1805	assistance comptable	987,24							
7 IMPOTS ET TAXES				7 IMPOTS ET TAXES				44 556,00	
1820	quote-part 2013 et 2014	2 250,00							
1820	redevance archéologique	27 830,00							
1820	taxes foncières 2013 à 2019	14 476,00							
9 FRAIS FINANCIERS				9 FRAIS FINANCIERS				58 107,06	
2101	frais financiers internes	6 572,19							
2101	frais financiers bancaires	23 059,87							
2102	frais financiers sur emprunt	28 475,00							
10 REMUNERATION CONCESSIONNAIRE				10 REMUNERATION CONCESSIONNAIRE				91 521,10	
1701	rémunération sur acquisitions	38,82							
1702	rémunération sur études	11 387,67							
1703	rémunération sur travaux	61 831,99							
1704	rémunération sur commercialisation	2 476,56							
1705	rémunération de gestion	10 786,06							
1706	rémunération complémentaire	5 000,00							
11 REVERSEMENT AU CONCEDANT				11 REVERSEMENT AU CONCEDANT				22 901,49	
		reversement au concédant	22 901,49						
		1 921 076,50	1 921 076,50			1 921 076,50	1 921 076,50		

◆ ZAC DES ATELIERS – ARLES (13)

278A – Concession d'aménagement de la ZAC des Ateliers
Concédant : Ville d'Arles

Approbation du dossier de création de la ZAC par délibération de la Ville d'Arles du 17 juillet 2006.
Concession d'aménagement du 31 mai 2007 confiée par la Ville d'Arles à l'AREA après mise en concurrence.

Durée de la concession : 13 ans, de juin 2008 à 31 décembre 2020.

Prolongée par avenant jusqu'au 31 Décembre 2023. (avenant 6 février 2020)

OBJECTIFS :

La Ville d'Arles, en partenariat avec la Région, a décidé de réaliser sur le site des anciens ateliers ferroviaires un projet de renouvellement urbain afin de créer de nouvelles fonctions urbaines centrées sur un grand projet culturel autour de l'image, de la photographie et de l'art contemporain.

Le projet s'articule principalement autour des réalisations de la Fondation LUMA, preneur principal des lots, dont le signal fort sera constitué par la construction d'un immeuble d'architecture contemporaine de grande hauteur conçu par l'architecte américain Franck GEHRY ouvrant sur un grand parc urbain et des jardins ouverts au public.

PROGRAMME PREVISIONNEL :

Surface de la ZAC = 113 000 m²

Nombre de lots = 11

SHON globale = 82 700 m²

Le programme culturel du Parc des Ateliers comprend :

- Le centre de l'image, de la photographie et des arts contemporains de la Fondation LUMA,
- Les bâtiments des Forges et des mécaniques à vocation d'expositions,
- La Grande Halle à vocation d'exposition,
- L'installation du siège des éditions ACTES SUD,
- L'implantation de l'École Nationale Supérieure de la Photographie réalisée sous la direction du Ministère de la culture,
- La réhabilitation partielle de la chapelle St Pierre de Mouleyrès (monument historique),
- La création d'un parc public remarquable.

Les équipements publics sont réalisés par le concessionnaire sur une surface d'environ 30 000 m² (infrastructures, VRD, aménagements de surface).

PHASAGE DES TRAVAUX :

Phase 1 : Réalisation des réseaux primaires et de voiries provisoires

Cette phase a débuté en 2014 et s'est terminée en 2017. Elle comprend la réalisation de tous les réseaux primaires nécessaires à la viabilisation des lots afin de permettre leur mise en exploitation en respectant le planning de réalisation des acquéreurs des lots. Cette phase comprend également la réalisation d'un bassin de rétention afin de recueillir les eaux de pluies et l'aménagement des deux exutoires d'eaux pluviales nécessaires au fonctionnement du site. Les travaux réalisés ont permis d'obtenir la conformité en termes de sécurité incendie auprès du SDIS et de garantir ainsi la sécurité.

Dans le but de garantir les divers accès aux lots cédés, des voies d'accès provisoires chantier et fonctionnels ont également été aménagés durant cette phase 1.

Phase 2 : Aménagement de surface des boulevards et voirie d'accès au site

Cette phase comprend le réaménagement du boulevard Victor Hugo et du chemin des Minimes compris dans le périmètre de la ZAC. Ces travaux sont réalisés dans un premier temps (avril 2017 à mai 2018 puis novembre 2018 à avril 2019) afin de garantir les accès à proximité de la ZAC et faciliter le fonctionnement des bâtiments déjà en exploitation, les bâtiments des Forges, des Mécaniques, de la Grande Halle ou des formations sont prévus à l'exploitation dès 2018.

En parallèle la dépose de la ligne RTE devenue obsolète pour le site, est prévue entre février et avril 2018.

La réalisation de ces travaux, séparés de la phase du parc actuellement en cours de conception, permet également une livraison des espaces extérieurs en cohérence avec la date de livraison partielle de la tour en mai 2019.

Phase 3 : Aménagement du parc

Cette zone comprend l'aménagement de l'esplanade y compris le lot 7 (à acquérir suite à l'avenant 5 prévu en 2019). La réalisation des travaux sur ces espaces se déroule depuis début 2020, pour une livraison prévue le 16 juin 2021.

Phase 4 : finalisation des aménagements des espaces périphériques au parc

Elle se déroulera entre 2021 à la clôture de la ZAC en 2023 consistera à finaliser les aménagements des espaces publics périphériques (chemin des minimes, liaison modes doux entre le parc et le parking).

Le bilan financier prévisionnel est établi sur un échelonnement des dépenses d'opération sur la durée de ces quatre phases principales et sur des recettes de cession.

MOBILISATION FONCIERE :

- Acquisition des terrains de la Région : 12 décembre 2012 (main levée du privilège de vendeur le 29 novembre 2013),
- Acquisition du terrain Nord de RFF : 28 juillet 2014,
- Acquisition du terrain Nord de SNCF : 8 août 2014,
- Acquisition du terrain Sud de RFF : 2nd semestre 2015,
- Acquisition du terrain Sud Craponne à Antoine : Décembre 2017,
- Acquisition lot 7 : 2019

Au 31 décembre 2018, le concessionnaire AREA maîtrise publique 100 % de la surface de la ZAC hors emprises communales et secteur non aménagé au Sud du canal de Crapeonne.

COMMERCIALISATION :

- Protocole signé le 20 juin 2008 avec la Fondation LUMA pour développer un projet à dimension internationale et avec les Éditions ACTES SUD : engagement des projets soumis à l'obtention des permis de construire purgés,
- Cession des terrains à la Fondation LUMA : acte authentique signé le 29 novembre 2013. Le bâtiment de la grande halle fait l'objet d'un usufruit de 30 ans ; le concessionnaire puis la ville en conserve la nue-propriété. Un versement comptant a été effectué en 2013 et le solde sera versé en 7 annuités égales entre 2014 et 2020,
- Cession du lot n°8 à ACTES SUD : 7 juillet 2014,
- Cession du lot n°2 au Ministère de la culture pour la construction de l'École Nationale Supérieure de la Photographie : 07/09/2016 (vente à titre gratuit),
- Cession en 2017 des lots 10 et 11 à la SCI AAI,
- Cession en 2017 à la SCI AAI de la partie ouest des terrains des Minimes pour la réalisation d'un parking,
- Cession nue-propriété Grande Halle à la SCI AAI : 2019

AVENANT EN COURS

Une réflexion est en cours avec la ville pour la finalisation de l'opération et une modification de programme. Ces évolutions entraîneront une modification des coûts de l'opération. Un avenant n°7 au traité de concession est en cours de préparation (avril-juin 2021) afin d'établir la modification de programme et ses conséquences financières.

Les principales modifications sont liées :

- Au poste 11 « Travaux bâtiments » pour la Chapelle du Mouleyrès, laquelle a fait l'objet de travaux complémentaires : toiture du prieuré, reprise des faux plafonds intérieurs et confortement d'un mur de soutènement de la falaise ;
- Au poste 13 « Mise en état des sols » où des ajustements interviennent à la baisse, les travaux étant réalisés en presque totalité ;
- Au poste 14 « Travaux d'aménagement de surface », revu sensiblement à la baisse après validation de principe des travaux à réaliser Place des Muraillettes, Chemin des Minimes et Place Pomerat ;
- Au poste 21 « Frais financiers », corrigé à la baisse car il n'y a pas de besoin de ligne de trésorerie compte-tenu de la régularité des versements de la Ville, et pour tenir compte de la baisse des taux d'intérêt.

Ces évolutions entraînent une diminution des dépenses et des recettes sans modification de l'équilibre financier final. Les équipements publics ne sont pas modifiés dans leurs objectifs fonctionnels.

AR Prefecture
DEUXIEME PARTIE : ACTIVITE OPERATIONNELLE

005-240500439-20211216-D2021_145-DE

Reçu le 21/12/2021

Publié le 21/12/2021

Intitulé	Bilan approuvé		Prévision de dépenses			Total nouveau bilan
	(Avenant 6)	Payé au 31/12/2020	2021	2022	2023	
DEPENSES	40872152	32834820	6171179	344882	90185	39441066
ETUDES OPERATIONNELLES	748161	726616	21120	5000		752736
TRAVAUX BATIMENT	564850	406417	390000			796417
CHARGES FONCIERES	12398784	12353163	46341			12399504
MISE EN ETAT DES SOLS	7271019	6395354	697346	103223		7195923
TRAVAUX D'AMENAGEMENT	14000942	8844784	3910194	71000		12825978
HONORAIRES	2229929	1365601	777752	92803	30000	2266156
GERANCE PROVISOIRE ANIMATION	367386	269128	45000			314128
REMUNERATION CONCESSIONNAIRE	1917000	1590560	251421	41169	33850	1917000
FRAIS DIVERS	160255	137679	3500			141179
IMPOTS ET TAXES	222543	190058	10491	13673	8321	222543
IMPREVUS						
FRAIS FINANCIERS	991283	555460	18014	18014	18014	609502
FRAIS DE COMMERCIALISATION						

Conformément à l'article 3 de l'avenant 5 du 20 février 2019 au Traité de Concession, la rémunération du Concessionnaire reste fixée sans changement au montant forfaitaire de 1 917 000 € HT.

◆ ZAC CŒUR DE VILLE – BRIANÇON (05)

107 – Concession d'aménagement : "Les quartiers du 15-9"

Concédant : Ville de Briançon

Approbation du dossier de création de la ZAC (113 262 m²) : 18 décembre 2013

Concession d'aménagement notifiée le 15 février 2015.

Durée de la concession : 12 ans de 2014 à 2026.

OBJECTIFS :

Les objectifs de la ZAC Cœur de ville visent la réalisation d'une opération d'aménagement permettant d'assurer le développement économique et urbain du site des anciennes casernes Colaud et Berwick en vue notamment de favoriser :

- la protection du patrimoine existant présentant un caractère notable,
- le renouvellement urbain du site des casernes Colaud et Berwick,
- le développement économique,
- le développement culturel et la mixité urbaine et sociale.

PROGRAMME PREVISIONNEL :

La constructibilité maximale autorisée par le dossier de création de la ZAC est de 80 000 m² de surface de plancher. Le dossier de réalisation de ZAC est établi sur une surface légèrement moindre, à 76 140 m² de surface de plancher (SDP).

Ce programme s'articule autour :

- d'un pôle économique, commercial et culturel dans la partie nord de la ZAC établi autour du projet de médiathèque, du cinéma, d'Altipolis et des constructions qui seront centrées autour de la place des casernes et de place du marché à côté de la résidence seniors,
- du parc urbain et du pôle sportif dans la partie centrale et sud de la ZAC qui concentrent l'essentiel des constructions résidentielles et des surfaces commerciales implantées en rez-de-chaussée des immeubles en front de rue Barbot/Colaud.

De façon prévisionnelle, le programme global des constructions est réparti selon les 6 catégories suivantes :

- Constructions à usage résidentiel,
- Constructions à usage d'hôtellerie,
- Constructions à usage commercial,
- Constructions à usage de bureaux et services,
- Constructions à usage d'activités,
- Constructions à usage d'équipements publics.

Déroulement 2020 :

- Finalisation de l'exécution des travaux de la première tranche,
- L'AREA a mis fin au contrat de Maitrise d'œuvre urbaine avec l'Agence FALOCI pour motif d'intérêt général
- La nouvelle mandature a demandé une refonte globale du projet qui a fait l'objet d'un avenant n°2 (juin 2021). Il s'agit notamment d'une dédensification, agrandissement du parc urbain, de la réalisation dans le lot B2 (ancienne caserne) du centre administratif, nouveau siège de la commune et de la communauté de communes.
- Décision de la collectivité sur l'engagement d'une opération de réalisation d'un parking en ouvrage.
- Poursuite de la commercialisation

Prévisions 2021

L'année 2021 sera consacrée :

- au lancement de l'appel d'offre pour sélectionner un maître d'œuvre pour la phase 2 de travaux
- au lancement de l'appel d'offre de la Phase 2 de travaux
- à la poursuite de la commercialisation cf. carte page suivante

Nota :

L'année 2021 permettra par ailleurs d'engager la seconde phase des travaux d'aménagement, après la validation finale du dossier PRO et une consultation d'entreprises (premier trimestre 2021) répondant aux estimations du concessionnaire.

BUDGET PREVISIONNEL :

DEPENSES PREVISIONNELLES EN K€ HT		RECETTES PREVISIONNELLES EN K€ HT	
1. Études opérationnelles	1 521	1. Cessions lots privées	15 636
2. Charge foncière	5	2. Participations	7 669
3. Mise en état des sols	3 300	3. Divers	-
4. Travaux d'aménagement	11 037		
5. Honoraires sur travaux	2 111		
6. Gestion provisoire et autres frais	690		
7. Imprévus	1 624		
8. Impôts et taxes	323		
9. Frais financiers	1 101		
10. Rémunération concessionnaire	1 592		
TOTAL DEPENSES HT	23 305	TOTAL RECETTES HT	23 305

◆ **CONCESSION PLACE DE L'OLIVIER - SECTEUR DES BRUYÈRES A MARIGNANE**
(13)

EVM108 – Concession d'aménagement

Concédant : Ville de Marignane

Durée : 7 ans

Cette opération, située en centre historique de Marignane, a pour objectif de donner un signe fort à la population et aux investisseurs de la rénovation d'une partie importante de ce quartier, avec une ambition de renouveau.

Cette opération multi-sites se développe sur 2 secteurs : **la Place de l'Olivier et le secteur des Bruyères.**

Sur la place de l'Olivier, le concessionnaire sera en charge de démolir la majorité des bâtis existants et de réaliser une partie de l'école des arts.

Par ailleurs l'AREA assure la maîtrise d'ouvrage déléguée de la construction de l'École des Arts, bâtiment destiné à accueillir l'école de musique communale.

Les constructions neuves et les bâtiments réhabilités abriteront des logements, des locaux commerciaux, tertiaires et équipements publics, qui permettront de faire vivre la place, en très grande partie piétonne.

Les logements qui y seront produits seront majoritairement de taille moyenne ou petite à destination des propriétaires occupants et des salariés du tissu économique environnant. L'hypothèse d'une spécialisation d'une partie des logements vers un public senior est aussi une piste qui pourrait être explorée. Une partie des logements sera par ailleurs destinée à de l'accession sociale (type PSLA).

Le concessionnaire réalisera une partie de l'école des arts permettant aux habitants de Marignane de réinvestir le Centre Ancien et d'offrir aux usagers un cadre pratique, moderne et adapté à leurs activités. Cet équipement a vocation à faire vivre la place, en très grande partie piétonne. De même, les rez-de-chaussée commerciaux et les locaux d'activités en assureront l'animation.

Le programme prendra en considération le cadre patrimonial et l'harmonie architecturale du Centre Ancien, à préserver.

Le deuxième secteur dit « **des Bruyères** » est situé à proximité immédiate de la Place de l'Olivier. C'est un site porteur en termes d'enjeu de rénovation urbaine. La libération des espaces accueillant les bâtiments publics désaffectés ouvrira les potentialités de reconstruction et de densification.

Concernant la programmation de logement, plus facilement commercialisable, l'offre sera plus complète et aura aussi pour objectif d'accueillir les salariés du bassin économique.

Les obligations de réalisation de logements sociaux en vigueur sur ce secteur seront remplies, en concertation avec la Ville (bailleurs, localisation...).

L'opération assurera un stationnement privatif suffisant pour les futurs habitants mais également une offre de stationnement privatif complémentaire pour répondre, dans une certaine mesure, aux besoins des habitants du centre historique.

En outre, le stationnement public sera maintenu dans les mêmes capacités que l'existant, en accord avec la Métropole, compétente sur ce volet.

Le boulo-drome actuellement en place sera, quant à lui, maintenu.

Ces opérations seront conçues en bonne intelligence avec le tissu pavillonnaire mitoyen et la proximité du centre historique.

Rappel des réalisations 2019

L'année 2019 a été essentiellement consacrée aux phases d'études et de conception. Un certain nombre de consultations ont été lancées, avec attribution des marchés correspondants. Enfin, cette année a permis d'amorcer les premières phases de travaux portant essentiellement sur les démolitions de la Place de l'Olivier y compris sur les emprises de la future école des Arts.

Réalisations 2020

L'année 2020 a été consacrée :

- à la reprise des études suite aux évolutions de programme et à la poursuite des travaux de démolition et sécurisation, entamés fin 2019.
- aux acquisitions et ventes de foncier place de l'Olivier
- les phases APS et APD de l'École des Arts
- Le dépôt du permis de construire de l'École des Arts
-

Perspectives 2021 :

- le lancement des fouilles archéologiques sur le site de l'École des Arts
- Lancement des consultations pour les travaux de construction de l'école des Arts
- études AVP sur le secteur des Bruyères afin d'en déterminer le programme, le montant de travaux et validant les options techniques avec la mairie et la Métropole. Le projet d'aménagement du secteur des Bruyères fera l'objet d'un avenant afin de financer les travaux arrêtés et déterminera les montants des participations de la Métropole et de la commune.
- réalisation des fouilles archéologiques sur le terrain de l'école des Arts
- cessions foncières commune, AREA, AFL
- désaffectation des espaces publics de la concession devant être vendu
- Avenant à la concession prenant en compte l'évolution du montant du projet de l'école des Arts

DEUXIEME PARTIE : ACTIVITE OPERATIONNELLE

AR Prefecture

005-240500439-20211216-D2021_145-DE

Reçu le 21/12/2021

Publié le 21/12/2021

BUDGET PREVISIONNEL :

DEPENSES PREVISIONNELLES EN K€ HT		RECETTES PREVISIONNELLES EN K€ HT	
1. Études opérationnelles :	335	101- Cessions de charges Foncières -	1 355
2. Charge foncière	293	102- Vente logements réhabilités cent	0
3. Nettoyage et Démolitions - Mise en état des sols :	1 253	103- Participations publiques	2 902
4. Travaux d'aménagement :	620	104- Participation d'équilibre	1 536
5. Travaux Construction	2 420	105- Subventions	1 623
6. Honoraires sur travaux	792		
7 . Frais Divers	100		
8.gestion provisoire et autres frais	170		
9. Impôts et taxes	195		
10. imprévus	309		
11. Frais financiers	412		
12. Rémunération concessionnaire	518		
TOTAL DEPENSES HT	7 416	TOTAL RECETTES HT	7 416

L'opération nécessite la mise en place d'un emprunt évalué à un montant maximum de 4 M€ qui sera partiellement garanti par la ville à hauteur de 80 %, le taux d'emprunt sera à négocier auprès des établissements financiers qui seront sollicités.

◆ VARECOPOLE

FCDV109- Concession d'aménagement – traité de concession signé le 08 avril 2019

Concédant : Communauté de communes de cœur du Var

Durée : 10 ans

Nature de l'opération

Création d'une zone urbaine mixte à vocation principale d'activités économiques orientées sur le développement durable.

Création des fonctions urbaines nécessaires au développement économique et urbain du nouveau quartier, complémentaires à celles présentes en centre-ville de la commune du Cannet des Maures

Programmation globale 144 316 m² de surface de plancher dont :

- Activités tertiaires orientées sur les technologies liées au développement durable : 70 810 m² de SDP avec possibilité d'intégrer un établissement d'enseignement supérieur.
- Création d'un « village artisanal » destiné aux PME & PMI : 33 992 m² de SDP.
- Création de locaux permettant d'accueillir des activités de production : 35 822 m².
- Création d'un « vitipole » orienté sur le segment de l'excellence des métiers du Vin et de l'agriculture : 46 883 m² de SDP.
- Habitat 3692 m².

Création de cheminements doux s'appuyant sur la trame verte et bleue formant à terme un parc naturel linéaire.

Actualités -2020

- Réalisation des études du dossier de réalisation
- évolution du programme actée par le bureau communautaire (augmentation de la jauge de logements (environ 100 unités au lieu de 50, hôtellerie, services d'accompagnement notamment restauration, centre de coworking et salle de conférences)
- Coordination avec les institutions (Conseil Départemental du Var, gestionnaires de réseaux)
- Entretien du foncier (debroussaillage avec diminution de la pression écologique)

Perspectives 2021

- Prise de contact avec le Groupe Dixon (secteur 1 et 3), avec le groupe Nice Matin (installation de son centre d'imprimerie régionale sur le secteur 1)
- Rencontres avec les services de l'état
- montage des dossier réglementaires
- recherche des compensations (tortues d'Hermann et Campagneul amphibie)
- Validation du dossier de réalisation fin 2021
- Montage du pré-AVP et du dossier loi sur l'eau
- réalisation des études géotechniques

Foncier

Négociation en cours avec l'EPF PACA pour acter d'un rachat phasé du secteur 1 en fin d'année 2021 et 2022.

Avancement des études

Analyse des offres et attribution de l'accord cadre mono attributaire pour l'ensemble des études de maîtrise d'œuvre urbaine.

Dépenses

Lancement des études préalables pour la réalisation de la ZAC conformément à l'accord cadre attribué en février 2020

- Mission 1 : maîtrise d'œuvre urbaine : 256 895 € HT
- Mission 2 : missions de géomètre sur l'ensemble du périmètre : 92 580 € HT
- Mission 4 : étude de trafics : 27 595 € HT

Engagement d'un marché d'entretien débroussaillage.

Bilan prévisionnel

Dépenses	Montant K€	Recettes	Montant K€
Frais d'études	374	Foncier	18 283
Charge foncière	6 917	Participations privées	4 219
Mise en état des sols	186	Participations publiques et concessionnaires	4 670
Travaux d'aménagement	15 013		
Honoraires sur travaux	1 443		
Gestion provisoire du site	150		
Rémunération aménageur	1414		
Impôts et taxes	181		
Aléas et imprévus	798 488		
Frais financiers	694		
Total	27 173	Total	27 173

◆ ETUDES PREALABLES DE LA ZONE DU PLANET

CPI

MOA : Communauté de Communes du Pays des Ecrins

Durée : 24 mois

Montant de l'opération : 180 500 € HT

Surface traitée : 38 800 m²

Montant honoraires : 56 800 € HT

La Communauté de communes des Écrins souhaite réaliser un réaménagement de la partie déjà exploitée et l'extension de la zone d'activités du Planet, située au sud de la commune de La Roche de Rame.

La zone actuelle s'étend au nord sur 56 000 m² et il est projeté une extension des activités dans une première zone centrale de 39 160 m² et une seconde, au sud, de 29 154 m².

L'objectif est de créer 24 nouveaux lots échelonnés entre 900 à 1 500 m² et un macro-lot de 10 000 m² (projet de centre de compostage intercommunautaire).

La partie nord est déjà fortement industrialisée et accueille des entreprises d'envergure : Elsa métal, Extruflex, Briançon béton, Autocars Durance Écrins, Allamano BTP, Mamdullah, Hildebrandt, Demir...

La situation de la Zone d'Activités, en bordure de la RN 94 est idéalement placée entre Embrun, Guillestre et Briançon.

Dans un premier temps, L'AREA Région Sud intervient pour :

- mener les études pré-opérationnelles, mises au point technique, financière et administratives, réaliser des études préalables complémentaires ainsi que des mises à jour et réaliser le dossier de création de ZAC, avec un CPI de Mandat de MOD
- préparer les données d'un traité de concession que la CCE attribuerait à la SPL après l'approbation du Dossier de Création.

Dans un second temps, l'AREA Région Sud pourra être concessionnaire de la ZAC.

- ⇒ Une unité de compostage sera installée sur la zone du Planet – démarrage travaux prévu en 2022 : modification PLU à prévoir pour implantation unité de compostage.

Rappel des réalisations 2019 :

Le CPI validé en octobre 2019 pour l'extension du parc d'activité du Planet

- ⇒ fin 2019 la CCE a fait une demande de sélection d'une AMO « amiante » afin de faire réaliser un diagnostic avant démolition sur le site MGI (site pollué de 3 hectares voué à démolition et reconversion) ;
- ⇒ une proposition de cahier des charges pour sélectionner un maître d'œuvre certifié a été transmise courant janvier 2020

Réalisations 2020 :

- ⇒ Consultation pour sélectionner une équipe pluridisciplinaire en vue de la réalisation des études préalables permettant de monter un dossier de création de ZAC.
- ⇒ Lancement d'une AMO amiante sur la friche MGI et d'une AMO sols pollués au mercure.
- ⇒ Prises de contact avec la SNCF

Perspectives 2021

- Lancement et réalisation d'études préalables (juin 2021)
- renégociation du CPI par avenant pour y intégrer des études de pollutions demandées par le maître d'ouvrage et adapter la rémunération de l'AREA en conséquence.

◆ **REQUALIFICATION DE LA PISCINE DU JAI - MARIGNANE**

9KUA- CPI d'AMO - signé le 01 octobre 2018

MOA : Communauté de Communes du Pays des Ecrins

Durée : 3 ans

CPI signé en octobre 2018

Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage - Reconversion du site de la Piscine du Jai

Réalisations 2019 :

1er appel à projets (base de loisirs ou équivalent) lancé en septembre 2019 non concluant.

Le 2^{ème} appel à projets pour lequel l'AREA a été lancé

Principales dates de l'Appel à projet :

- 27 novembre 2019 : Lancement Consultation sur la plateforme AREA, sur Tourmag et autres supports (BOAMP,...)
- Visites de sites

Réalisé en 2020

- Janvier 2020 : Une visite d'information générale en Mairie avec l'AREA et chaque candidat individuel ou le Mandataire de chaque groupement. Réponses aux questions
- Février 2020 : remise des offres puis Analyse AREA
- Avril 2020 : sélection de 3 candidats
- Fin juillet 2020 : remise des propositions - offres
- Septembre 2020 sélection du lauréat – Établissement du contrat entre la MOA et le lauréat

Prévisionnel 2021

- attente du positionnement de la commune sur le Lauréat
- AMO sur la rédaction du contrat en cas de choix

TROISIEME PARTIE : ACTIVITE JURIDIQUE ET FINANCIERE

3.1 - ELEMENTS JURIDIQUES

3.1.1 - COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRES

a) REUNIONS DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES INTERNE

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie à 7 reprises en 2020.

07/01/2020 :

Accord-cadre) Maîtrise d'œuvre urbaine et des espaces publics pour la réalisation de la ZAC VARECOPOLE au Cannet des Maures (83)

- Attribué à l'Equipe 2 - CITADIA Conseil - pour un montant de 774 431 euros HT

06/02/2020 :

1. Zac des Ateliers - Arles : terrassements du parc public, lac et collines

- Attribué à Fabre Speller Architectes pour un montant de 314 910 euros HT

2. Marignane - Construction de l'école des Arts - marché de maîtrise d'œuvre

- Attribué à Fabre Speller Architectes pour un montant de 314 910 euros HT

26/02/2020 :

Centre Ancien Marignane – Travaux de démolition déconstructions Ilot Ouest – Ecole des Arts – Avenant au marché

- Avenant de 15 030 euros HT au Marché EVMA108/07M – MARION TP - pour un montant de 15 030 euros HT, portant le marché à 172 530 euros HT, soit une augmentation de 9,54 % du marché initial

20/04/2020 :

Travaux de sécurisation et démolition à Marignane - Centre Ancien et secteur Bruyères

- Attribué à l'Entreprise MARION TP SAS pour un montant de 535 000 euros HT

09/06/2020 :

ZAC Cœur de Ville à Briançon - Avenant n° 2 au Marché n° 282B/14M (voirie Réseaux Divers) - Groupement solidaire Routière du Midi / Allamano / Sogea Queyras / Sudati

- Avenant de 600 000 euros HT, portant le marché à 5 274 426,57 euros HT, soit une augmentation de 12/84 % du marché initial, ainsi qu'une prolongation de délai de 4 mois.

16/07/2020 :

1. ZAC des Ateliers – Arles – Travaux d’aménagements des espaces publics intérieurs de la ZAC :
 - a) Lot 1 : terrassements, génie civil, hydraulique et pompage
 - Attribué à l’Entreprise GUINTOLI pour un montant de 1 847 646 euros HT
 - a) Lot 2 : VRD et éclairage public
 - Attribué au Groupement EUROVIA/CITEOS/MASONI pour un montant de 588 204 euros HT
 - b) Lot 3 : Fournitures plantations et arrosage
 - Attribué à l’entreprise PEPINIERE ENVIRONNEMENT COMMERCIALISATION (PEC) pour un montant de 561 823,11 euros HT
2. ZAC des Ateliers - Arles - Travaux de rénovation du mur d’enceinte - Maçonnerie
 - Attribué à l’Entreprise FERNANDEZ ET FILS pour un montant de 166 948,22 euros HT

23/11/2020 :

ZAC des Ateliers - Arles - Mission de restauration et aménagement de la Chapelle des Mouleyrès

- a) Avenant au Marché n° 278A/41M - Lot 3 - Entreprise VIVIAN et Cie
 - Avenant de 66 679,05 euros HT, soit une augmentation de 40,47 % du marché initial
- b) Avenant au Marché n° 278A/42M – Lot 4 – Entreprise FERNANDEZ et FILS
 - Avenant de 5 073,80 euros HT, soit une augmentation de 27,96 % du marché initial
- c) Avenant au Marché n° 278A/45M – Lot 7 – Entreprise RHONES ELECTRIC
 - Avenant de 2 417,80 euros HT, soit une augmentation de 14,27 % du marché initial

b) REUNIONS DE LA COMMISSION D’APPEL D’OFFRES DE LA REGION

Le respect des règles de dévolution des marchés pour les opérations confiées par la Région est assuré par la mise en place de procédures contraignantes mises en œuvre notamment par des outils de gestion d’opérations et de gestion de marchés, qui imposent une stricte application de la réglementation en vigueur, ainsi que les règles définies par la Région.

Parmi ces règles de dévolution, l’AREA doit notamment soumettre les marchés qu’elle conclut à la Commission d’Appel d’Offres de la Région pour les opérations confiées par cette dernière.

3.1.2 - PUBLICITES EN 2020

En 2020, la société a lancé 114 publicités pour le compte de la Région et 26 publicités hors Région.

A. Procédures formalisées

◆ Appel d'Offres Ouvert

⇒ Région (14)

- Restructuration du Lycée André HONNORAT à Barcelonnette (04)
[Consultation allotie : 16 lots]
- Construction d'un internat - Réhabilitation du lycée J.COCTEAU à MIRAMAS (13).
[Consultation allotie : 2 lots]
- Réhabilitation de la laverie et des zones annexes du Lycée Paul Cézanne à Aix en Provence par la fourniture d'équipements de restauration et de cloisonnements isothermes.
- Réhabilitation et restructuration du lycée Louis MARTIN BRET à Manosque (04)
[Consultation allotie : 6 lots]
- Mission de la Maîtrise d'Œuvre pour la fin de la rénovation du Lycée Dominique Villars à GAP (05)
- Travaux pour la gestion du patrimoine et d'intervention d'urgence de la Région Provence Alpes Côte d'Azur
[Consultation allotie : 1 lot]
- Rénovation générale et construction d'un internat au lycée Jean Cocteau à Miramas
[Consultation allotie : 9 lots]
- Rénovation toiture et mise en œuvre d'installations photovoltaïques (6 lycées)
[Consultation allotie : 12 lots]
- Mission C.S.P.S. Conception et réalisation Catégorie 1 pour la reconstruction du lycée GOLF HOTEL à HYERES
- Mission de contrôle technique pour la reconstruction du lycée GOLF HOTEL à HYERES (83)
- Réhabilitation et restructuration du lycée Louis MARTIN BRET à Manosque (04)
[Consultation allotie : 15 lots]
- Travaux pour la gestion du patrimoine et d'intervention d'urgence de la Région Provence Alpes Côte d'Azur
[Consultation allotie : 31 lots]
- Mission d'assistance technique pour les travaux de gestion du patrimoine de la Région Provence Alpes Côte d'Azur
[Consultation allotie : 1 lot]
- Mission de contrôle technique pour les travaux de construction de la Cité Scolaire Internationale de MARSEILLE (13)

⇒ Hors Région (3):

- Mission Pluridisciplinaire d'accompagnement du GIE AREA Région Sud dans le cadre de la réalisation de ses opérations
- Maîtrise d'oeuvre pour les travaux d'extension et de de réhabilitation fonctionnelle et énergétique du Groupe scolaire et équipement petite enfance la CARRAIRE - VILLE DE MIRAMAS
- ZAC des Ateliers à Arles - Aménagement des Espaces Publics Intérieurs - Aménagement du parc public - ARLES (13200)

◆ Appel d'Offres Restreint (1)

⇒ Région

- Mission de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation des travaux de réhabilitation et rénovation énergétique du lycée Alphonse BENOIT à L'Isle sur la Sorgues (84)

◆ Concours Restreint (2)

⇒ Région

- Concours de Maîtrise d'Oeuvre pour la rénovation et reconstruction du Collège Centre GAP (05)
- Concours restreint de maîtrise d'Oeuvre pour la reconstruction du lycée GOLF HOTEL à HYERES (83)

⇒ Hors Région

- Concours restreint de Maîtrise d'Oeuvre pour la réhabilitation / extension du collège de Serres (05) pour la création de l'école du socle.

◆ Procédure avec négociation ou procédure sans publicité ni sans mise en concurrence

8 Région et 5 hors Région

B. Procédures adaptées

⇒ Région : 89 dont

- 40 procédures MAPA comprises entre 214 et 5 350 K€
- 28 procédures MAPA > 90 K€
- 18 procédures MAPA < 90 K€
- 3 procédures MAPA < 40 K€

⇒ Hors Région : 17 dont

- 7 procédures MAPA comprises entre 214 et 5 350 K€
- 4 procédures MAPA > 90 K€
- 2 procédures MAPA < 90 K€
- 4 procédures MAPA < 40 K€

3.1.3 -MARCHES NOTIFIES EN 2020

541 marchés ont été notifiés en 2020 dont :

- 433 marchés de travaux
- 101 marchés de services
- 7 marchés de fournitures.

TROISIEME PARTIE : ACTIVITE JURIDIQUE ET FINANCIERE

AB Prefecture

005-240500439-20211216-D2021_145-DE

Reçu le 21/12/2021

Publié le 21/12/2021

	Fournitures		Services		Travaux		Total	
	Montant K€	Nbre	Montant k€	Nbre	Montant €	Nbre	Montant €	Nbre
Antenne Nord/Est	9	6	2 743	38	19 423	155	22 175	199
Antenne Sud			574	29	9 765	158	10 339	187
Antenne Ouest	4	1	103	17	29 562	102	29 670	120
Aménagement			451	17	6 913	18	7 365	35
Aréa Structure							0	0
Total	13	7	3 871	101	65 663	433	69 547	541

✓Y compris 4 marchés pour la Ville de Carros pour un montant de 202 K€ .

✓Y compris 6 marchés pour le département 05 pour un montant de 93 K€ .

✓Y compris 9 marchés pour la ville de Valbonne pour un montant de 737 K€ .

✓Y compris 5 marchés accord-cadre 1 sans mini ni maxi et 4 avec maximum 200 000

✓dont 340 marchés d'un montant de 1 723 K€ HT en consultations faibles montants

Ne sont pas recensés dans ce tableau :

✓Les bons de commande travaux d'un montant de 19 170 K euros (entretien/maintenance des lycées)

✓Les bons de commande ou marchés subséquents d'Assistance Technique, de Contrôle Technique et Coordination SPS (niveau II et III) pour un montant de 5 034 K€ .

	Fournitures		Services		Travaux		Total	
	Montant €	Nbre	Montant €	Nbre	Montant €	Nbre	Montant €	Nbre
Antenne Nord/Est			2 605	16	18 896	65	21 502	81
Antenne Sud			451	5	9 227	41	9 678	46
Antenne Ouest			40	1	29 370	36	29 410	37
Aménagement			369	4	6 858	12	7 227	16
Aréa Structure							0	0
Total	0	0	3 465	26	64 351	154	67 817	180

✓Y compris 2 marchés pour la Ville de Carros pour un montant de 195 K€ .

✓Y compris 1 marchés pour le département 05 pour un montant de 44 K€ .

✓Y compris 2 marchés pour la ville de Valbonne pour un montant de 700 K€ .

✓Y compris 5 marchés accord-cadre 1 sans mini ni maxi et 4 avec maximum 200 000

Ne sont pas recensés dans ce tableau :

✓Les marchés hors Région < 25 K€ soit 14 marchés pour un montant de 94 K€

✓Les marchés < 25 K€ soit 347 marchés pour un montant de 1 637 K€

dont 329 marchés d'un montant de 1 287 K€ HT en consultations faibles montants

✓Les bons de commande travaux d'un montant de 19 170 K euros (entretien/maintenance des lycées)

✓Les bons de commande ou marchés subséquents d'Assistance Technique, de Contrôle Technique et Coordination SPS (niveau II et III) pour un montant de 5 034 K€ .

3.1.4 -CONTENTIEUX OPERATIONNELS

Dans le cadre des missions confiées à l'AREA, l'activité contentieuse comprend 7 saisines pour l'année 2020.

3.2 - ELEMENTS FINANCIERS

3.2.1 - GIE AREA

La mise en place d'un Groupement d'Intérêt Économique (GIE) au 1er janvier 2018 a modifié structurellement la comptabilité.

Depuis cette date le GIE supporte les dépenses communes et le personnel des fonctions supports, avant de les répartir par un schéma de refacturation à ses adhérents (SEMAREA et SPL AREA).

Il sera rappelé dans un premier temps :

- Les principes généraux et les clés de répartition qui régissent le GIE,
- Le résultat 2020 du GIE comprenant l'impact pour la SPL AREA et la SEM AREA.

A) GIE - PRINCIPES GENERAUX ET CLES DE REPARTITION

1) Principes généraux

- A compter du 1^{er} juillet 2020, tous les contrats d'achats ont fait l'objet d'un transfert vers le GIE. A partir de cette date, les achats sont gérés par ce dernier directement.
- Le GIE refacture à prix coûtant la gestion des services assurée pour le compte de ses membres.
- Les frais engagés par le GIE sont ainsi refacturés entre les membres en fonction de leur quote-part respective.
- Une codification analytique des comptes du GIE est appliquée pour assurer la bonne répartition entre les membres des frais engagés.

2) Les principes de répartition sont les suivants

- Les dépenses propres à chaque membre restent dans la structure concernée.
- Dans les autres cas, il s'agit de dépenses communes dont l'imputation se fera suivant les clés de répartition dont les règles sont définies par l'Assemblée Générale du GIE, pour l'exercice en cours, en accord avec le Conseil d'Administration de chaque membre du GIE.
- Les dépenses propres du GIE ainsi que les dépenses communes gérées directement par les membres du GIE feront l'objet d'un même périmètre d'étude pour l'application des clés de répartition visées plus haut.
- Les produits comptabilisés dans le GIE seront répartis, soit directement, soit selon la nature de la dépense s'y rattachant (ex : remboursement frais de formation = clé utilisable pour les dépenses de Formation continue).

3) Appropriation de résultats exceptionnels :

- L'éventuel résultat positif ou négatif de l'exercice, ou en cas de liquidation du GIE, l'excédent d'actif ou de passif, seront répartis entre les membres par application d'une clé de répartition moyenne.
- Cette clé sera calculée lors de chaque exercice à l'occasion de l'approbation des comptes annuels selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Total des dépenses affectées à un membre}}{\text{Total des dépenses incluses dans le périmètre (Fonctionnement et Investissement)}} \times 100$$

4) Ressources

Les charges du GIE sont couvertes par les avances des membres du GIE, dont le montant est fixé au début de chaque année par l'Assemblée Générale, sur la base du budget de l'exercice et selon les clés de répartition prévues à l'article 3 du Règlement Intérieur du GIE.

Les acquisitions des matériels et mobiliers donnant lieu à immobilisation sont assurées par le GIE à l'aide d'apports en compte courant par les membres du GIE, sur la base du budget d'investissement adopté chaque année.

Ces apports sont effectués suivant les principes de répartition mentionnés ci-dessus pour les frais de fonctionnement.

Chaque année, le GIE met à charge de chacun de ses membres sa quote-part d'amortissement des immobilisations par débit de son compte courant.

Sous réserve d'en apporter la justification, l'Administrateur du GIE peut proposer de réduire ou d'augmenter ces appels de fonds (fonctionnement et investissement) dans le but d'ajuster le fonds de roulement au strict besoin.

Ils font l'objet d'un ajustement au terme de chaque exercice, lors de la clôture des comptes du GIE.

5) Clés de répartition

- Imputation pour leur montant exact des frais de fonctionnement concernant uniquement un membre du GIE.
- Dans les autres cas, imputation suivant les clés de répartition suivantes :
 - o *Le personnel support du GIE est réparti dans les coûts de ses membres selon le calcul suivant :*
Total des comptes de personnel du GIE (classe 64) multiplié par une clé de répartition moyenne :

$$\left\{ \frac{\text{Factures payées/structure}}{\text{Nb de factures payées}} + \frac{\text{Marchés notifiés/structure}}{\text{Nb de marchés notifiés}} + \frac{\text{Salariés opérationnels}^1}{\text{Nb d'opérationnels}} + \frac{\text{CA}^2/\text{structure}}{\text{CA Total}} \right\} \times 0,25$$

- o *Personnel propre des membres :*

Le personnel propre n'est pas destiné à travailler pour les autres structures, sauf refacturation au cas par cas au travers d'une convention de mise à disposition (au coût de revient)

- o *Dépenses communes de fonctionnement :*

Il sera utilisé principalement la clé de répartition suivante (B) :

$$\left\{ \frac{\text{Factures payées/structures}}{\text{Nb de factures payées}} + \frac{\text{Marchés notifiés/structure}}{\text{Nb de marchés notifiés}} + \frac{\text{Salariés opérationnels/structure}}{\text{Nb d'opérationnels}} \right\} \times 1/3$$

Les frais engendrés par les opérationnels (carburant, location véhicules,...) seront répartis au prorata des salariés opérationnels par structure.

¹ Opérationnels : calcul en effectif temps plein, y compris personnel opérationnel mis à disposition le cas échéant.

² Chiffre d'affaires : honoraires sur mandats, honoraires et marges propres et rémunération concession.

- o Clés de répartition 2020

	2020		
	SPL	SEM	Total
Factures payées	17 975	15	17 990
	99,9%	0,1%	
Marchés notifiés	140	5	145
	96,6%	3,4%	
Salariés opérationnels par structure (ETP)	37,03	1	38,03
	97,4%	2,6%	
Chiffre d'affaires	5 323 542	72 043	5 395 585
	98,7%	1,3%	
	2020		
	SPL	SEM	Total
Clé de répartition moyenne personnel GIE (clé A)	98,13%	1,87%	100,00%
Clé de répartition moyenne dép. fonct (clé B)	97,95%	2,05%	100,00%
Salariés opérationnels par structure (ETP) (clé C)	97,37%	2,63%	100,00%

B) GIE : Résultat 2020

Le résultat 2020 du GIE comprend les dépenses gérées directement par le GIE ainsi que les dépenses communes prises en charge par les membres du GIE.

Le résultat de l'exercice est nul par construction, dès lors que l'ensemble des charges et produits est réparti aux membres.

Le budget du GIE comprend les dépenses et recettes gérées en propre ainsi que les dépenses communes prises en charge directement par les membres du GIE. Il s'élève pour ses propres dépenses à 1 800 K€ pour 2020 dont plus de 90 % liés au coût des salariés du GIE.

Les autres postes de charges sont composés des achats et charges externes dont les volumes augmenteront chaque année grâce à une meilleure prise en charge par le GIE des dépenses communes (budget en moins pour la SPL).

Les dépenses communes des 2 structures, comprenant 757 K€ portés uniquement par la SPL, ont été transférés dans les comptes du GIE. Ce transfert se traduit dans les comptes de la SPL dans le poste « Production vendue de services (Chiffre d'Affaires) ». Ce poste est en diminution par rapport à l'an passé du fait d'un travail approfondi d'examen des dépenses communes portées par chaque membre ayant conduit à une refacturation moindre de la SPL au GIE ; mais également en raison du transfert des contrats au GIE.

Le résultat du GIE à répartir s'élève à 2 707 K€ dont 2 642 K€ pour la SPL AREA et 65 K€ pour la SEMAREA. Ces affectations se traduisent dans les comptes de 2 structures par une augmentation du poste « Autres Achats et Charges Externes ».

TROISIEME PARTIE : ACTIVITE JURIDIQUE ET FINANCIERE

AB Prefecture

005-240500439-20211216-D2021_145-DE

Reçu le 21/12/2021

Publié le 21/12/2021

GIE AREA En k€	2019	2020	Variation
+ Honoraires			
+ Autres	2 596,6	2 706,9	4,24%
CHIFFRE D'AFFAIRE	2 596,6	2 706,9	4,24%
- Achats et charges externes	- 1 209,3	- 1 033,6	-14,53%
VALEUR AJOUTEE	1 387,4	1 673,2	20,60%
- Impôts, Taxes, Formations	- 29,8	- 50,9	70,92%
- Salaires et Charges Sociales avant Int.	- 1 379,0	- 1 754,2	27,21%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	- 21,4	- 131,8	517,41%
+ Reprises sur amort. et Prov.	23,6	142,0	501,55%
+ Produits divers de Gestion Courante	-		
- Dotation Amortissements et prov.			
- Autres Charges	- 0,0	- 7,5	249100,00%
RESULTAT D'EXPLOITATION	2,3	2,7	20,62%
+ Produits Financiers			
- Intérêts et Charges Assimilées	- 2,3	- 2,7	20,62%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	0,0	0,0	-87,02%
+ Produits Exceptionnels			
- Charges Exceptionnelles			
RESULTAT AVANT IS ET PARTICIPATION	0,0	0,0	-87,02%
- Impôts sur les Bénéfices			
- Participation des Salariés			
TOTAL PRODUITS	2 620,3	2 848,9	8,73%
TOTAL CHARGES	- 2 620,3	- 2 848,9	8,73%
RESULTAT NET	-	-	

3.2.2 - COMPTE DE RESULTAT 2020 PAR ACTIVITE DE LA SPL AREA

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. L'activité de la société se solde par un résultat déficitaire de - 1 541 k€.

En vue de donner une vue claire et synthétique de l'activité de la société et de son évolution, sont présentés ci-après les chiffres les plus significatifs.

Compte tenu de l'activité spécifique des Sociétés Publiques Locales, il est présenté un compte de résultat ventilé par activité. Cette présentation permet une analyse pertinente de l'activité intrinsèque de notre société, dont les valeurs figurent dans la colonne « fonctionnement ».

Les autres colonnes permettent par ailleurs d'isoler les différents flux financiers propres à chacune des activités d'AREA.

COMPTE DE RESULTAT 2020 - en K€	FONCTIONNEMENT	CONCESSIONS	MANDATS	TOTAL
Produits d'exploitation				
Vente de marchandises				
Production vendue biens et produits		933		933
Production vendue services	5 388	-		5 388
Montant net du chiffre d'affaires	5 388	933		6 321
Production stockée biens et produits		3 923		3 923
Production stockée services				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				-
Reprise s/prov. & amort. - transf. de charges	1 366			1 366
Autres produits	1			1
TOTAL I Produits d'exploitation	6 754	4 856		11 610
Charges d'exploitation				
Variation de stocks de marchandises				
Achats de mat. Prem. et autres approv.				
Variat° de stocks mat. prem. & autres approv.				
Autres achats et charges externes	3 457	4 862		8 319
Impôts, taxes et versements assimilés	166			166
Salaires et traitements	2 223			2 223
Charges sociales	1 165			1 165
<i>Dotations aux amortissements & provisions</i>				-
Dot. aux amort. sur immobilisations	298			298
Dot. aux provisions sur immobilisations	-			-
Dot. aux provisions sur actif circulant	599			599
Dot. aux provisions pour risques et charges	404			404
Autres charges	6			6
TOTAL II Charges d'exploitation	8 318	4 862		13 180
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-	1 564	-	6
RESULTAT FINANCIER				14
RESULTAT EXCEPTIONNEL				8
Participat° salariés aux résultats				-
Impôts sur les bénéfices				-
TOTAL des produits	6 782	4 862		11 644
TOTAL des charges	8 324	4 862		13 185
BENEFICE OU PERTE	-	1 541	-	1 541

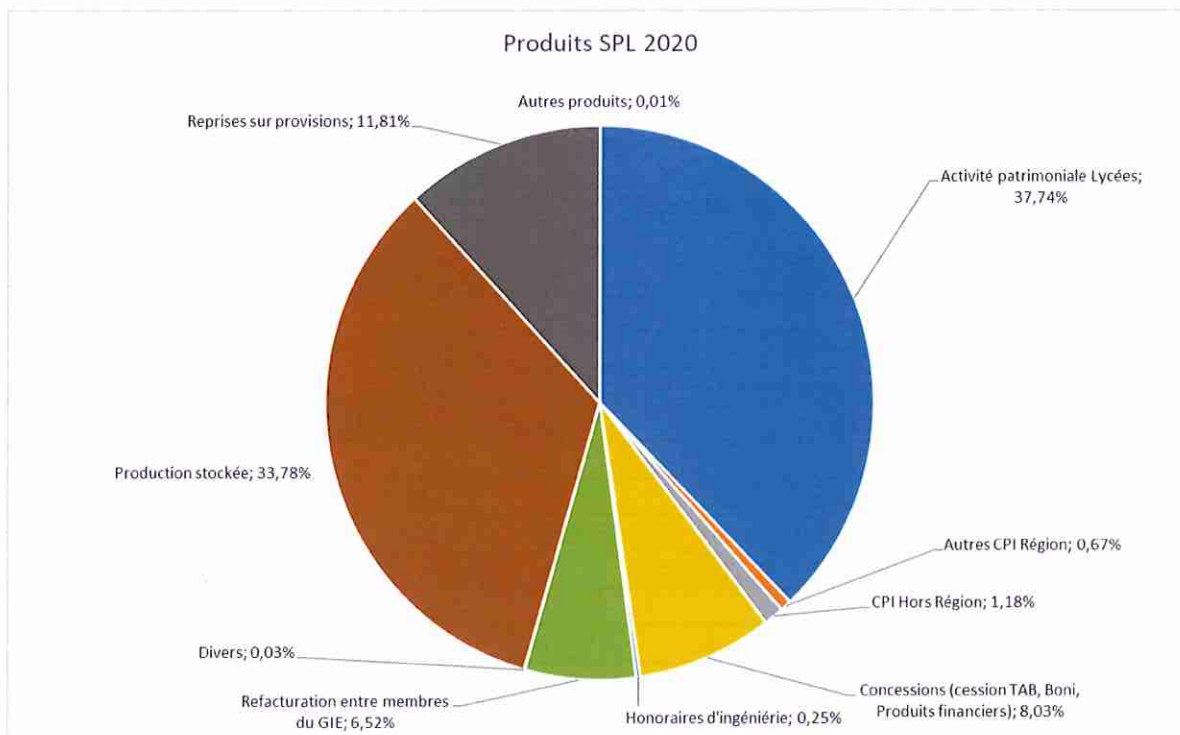
3.2.3 -ANALYSE BUDGETAIRE

Le résultat comptable net 2020 s'élève à - 1 541 k€ représentant la différence entre le total des produits, soit 11 644 k€ et le total des charges, soit 13 185k€. Les postes du compte de résultat ci-dessous sont expliqués en détail dans ce point.

SPL AREA En k€	2019	2020	Variation
+ Production Vendue (biens)	1 245	933	-25,07%
+ Production vendue (services)	7 167	5 388	-24,82%
+ Autres	1	1	0,43%
CHIFFRE D'AFFAIRES	8 413	6 321	-24,86%
+ Production stockée	3 873	3 923	1,30%
- Achats et charges externes	-8 786	-8 319	-5,32%
VALEUR AJOUTEE	3 499	1 926	-44,97%
- Impôts, Taxes, Formations	-155	-166	6,55%
- Salaires et Charges Sociales avant Int.	-3 879	-3 388	-12,66%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	-535	-1 628	204,31%
+ Reprises sur amort. et Prov.	728	1 371	88,40%
+ Produits divers de Gestion Courante			
+ Subventions d'exploitation	74		-100,00%
- Dotation Amortissements et prov.	-802	-1 301	62,36%
- Autres Charges	0	-6	58570,00%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-535	-1 564	192,57%
+ Produits Financiers	4	16	331,66%
- Intérêts et Charges Assimilées	-2	-2	-10,43%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-533	-1 550	190,95%
+ Produits Exceptionnels	1	12	898,32%
- Charges Exceptionnelles	-17	-4	-75,54%
RESULTAT AVANT IS ET PARTICIPATION	-548	-1 541	181,16%
- Impôts sur les Bénéfices			
- Participation des Salariés			
TOTAL PRODUITS	13 092	11 644	-11,06%
TOTAL CHARGES	-13 640	-13 185	-3,34%
RESULTAT NET	-548	-1 541	181,16%

ANALYSE DETAILLEE DES PRODUITS

Les produits d'exploitation de la société s'élèvent à 11 615 K€.



CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires s'élève à 6 321 K€ et comprend :

La rémunération sur les Contrats de Prestations Intégrées et les concessions : 5 563 k€

Cette activité consiste en des prestations de services effectuées pour le compte de collectivités territoriales et, essentiellement (à 80 %), pour le compte du Conseil Régional Région Sud. Ces prestations sont de deux types :

1. Etudes, construction, réhabilitation et gros entretien des lycées :

L'AREA a perçu 2 520 K€ d'honoraires dont les modalités d'application sont fixées en fonction de la nature des contrats.

Les honoraires concernant les conventions de mandat d'études préalables, d'études et réalisation des lycées sont facturés mensuellement et, de manière générale, proportionnellement au montant des dépenses réglées par l'AREA pour les opérations notifiées antérieurement à 2008.

S'agissant des opérations confiées à l'AREA depuis 2008 (les Contrats de Prestations Intégrées, ou CPI), les honoraires sont comptabilisés en fonction de l'atteinte de phases opérationnelles ; les contrats, de manière générale, prévoient l'échéancier suivant :

- A la notification du contrat 10 %
- A la notification du marché de maîtrise d'œuvre 10 %
- A la notification de validation de l'APS 10 %

- | | |
|--|----------------------|
| - A la notification de validation de l'APD
+ recalage de la rémunération... | 10 %
jusqu'à 40 % |
| - A la date d'envoi de l'AAPC travaux | 10 % |
| - Pendant la phase travaux, répartis sur le nombre de trimestres du chantier | 40 % |
| - A la notification de réception des travaux | 5 % |
| - Au quitus, après clôture de l'opération | 5 % |

Dans le cadre de l'arrêté des comptes 2020, des factures à établir correspondant aux phasages échus et non encore facturés ont été constatées pour 1 791 K€ HT. Les encours entre chaque phase opérationnelle, jugés non significatifs, n'ont pas fait l'objet de retraitement comptable (méthode identique depuis 2008).

2. Maintenance patrimoniale :

Afin de préserver la pérennité de ses sites, la Région a confié à l'AREA la maintenance relevant expressément du propriétaire des locaux (maintenance courante et travaux qualifiés d'urgence). Pour l'exécution de cette mission, la société perçoit des honoraires forfaitaires par site, facturés selon une périodicité trimestrielle.

Au cours de l'exercice 2020, 180 sites sont concernés par cette facturation forfaitaire annuelle pour un montant global de 2 052 K€ HT (contre 2 075 K€ HT en 2019), soit un forfait annuel moyen de 11 400 € par site.

L'encaissement de 2 trimestres de l'entretien forfaitaire annuel ont été décalés à 2021 en raison de la crise sanitaire, ayant interdit en partie l'accès aux sites.

3. Mission d'ingénierie publique :

Pour la réalisation de sa mission de maintenance/gros entretien, la société peut, soit confier l'assistance technique à un prestataire externe en qualité de maître d'œuvre, soit exécuter elle-même cette mission par ses propres moyens. Pour la réalisation de cette prestation, la société a perçu, en 2020, 29 K€ HT de rémunération.

4. Autres prestations en CPI Région :

En dehors des lycées, l'AREA intervient en études et travaux pour des opérations du Conseil Régional (Villa, aéroport, aérodromes...). Pour ces missions, l'AREA a perçu 78 K€ HT en 2020.

5. Rémunération sur les concessions :

4 ZAC sont concernées en 2020, à savoir Le Parc des Ateliers (Arles), Cœur de Ville (Briançon), Varécopole (Cannet des Maures), Centre Ancien Bruyères (Marignane), pour un montant de 933 K€.

Ceci intégrant le Boni de l'opération clôturée des Chalus (Forcalquier), la cession TAB et quelques produits financiers sur la gestion des concessions.

6. Produits complémentaires

En complément de la rémunération sur ces ZAC, la société intervient en études et travaux pour ses autres actionnaires (Carros, Nice Côte d'Azur...) pour un montant d'honoraires de 137 K€ en 2020.

Évolution du chiffre d'affaires hors refacturations GIE sur les 4 derniers exercices :

CHIFFRE D'AFFAIRES EN K€ HT	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Construction/réhabilitation des lycées	2 377	2 096	1 528	1 119	1 157	2 520
Entretien spécifique des lycées	1 756	1 828	2 598	2 789	2 471	838
Autres opérations régionales	176	222	551	203	187	78
CPI Hors Région	60	141	169	111	140	137
Sous-total CPI	4 369	4 287	4 846	4 222	3 955	3 572
Forfait maintenance des lycées	2 534	2 227	2 300	2 345	2 075	1 026
Rémunération concessions	306	170	300	521	270	933
Honoraires d'Ingénierie	74	141	180	165	141	29
Total Honoraires et Rémunérations	7 283	6 825	7 626	7 253	6 441	5 560
Autres opérations régionales	4	342	316	5	1	3
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	7 287	7 167	7 942	7 258	6 442	5 563

AUTRES PRODUITS

Production stockée 3 923 k€

Correspond à la valorisation des opérations en concession

Autres produits d'exploitation : 1 371 K€

Les autres produits d'exploitation comptent notamment :

- les reprises de provisions : 924 K€
 - Reprise contentieux RH et Médailles du travail : 451.7 k€
 - Reprise de provision pour les temps passés nécessaires à la clôture des opérations ne bénéficiant pas d'honoraires distincts pour cette étape : 472.3 k€.
- Rémunération concession (transfert de charges d'exploitation) 352 k€
- Indemnité COVID pour activité partielle 14 k€

Produits Hors Exploitation

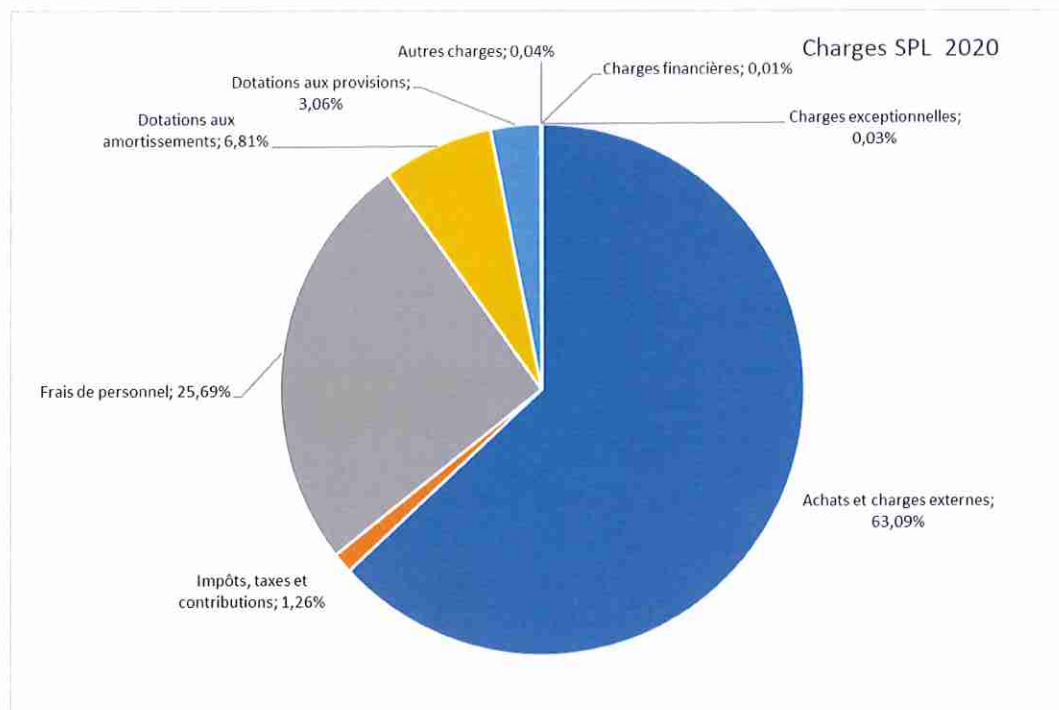
Produits financiers : 16 K€

Les produits financiers correspondent aux intérêts perçus sur un placement de 3 M€ sur un compte à terme d'1 an.

Produits exceptionnels divers : 12 k€

ANALYSE DETAILLEE DES CHARGES

Les charges de la société s'élèvent à 13 186 K€.



Achats et charges externes: 8 319 K€

- Achats (électricité, fournitures...) : 46 K€
- Services extérieurs (location, maintenance, entretien, assurances...) : 3 110 K€
 - o *A noter que ce poste comptable inclut les montants refacturés par le GIE conformément aux principes présentés précédemment pour un montant de 2 642 K€*
- Autres services extérieurs (expert-comptable, avocats, Commissaires, communication, frais de déplacements...) : 301 K€
- Charges externes propres aux concessions 4 862 K€

Impôts, taxes et contributions 166 K€

- la participation de l'employeur aux formations et taxe d'apprentissage : 69 K€
- la taxe effort de construction : 6 K€
- la CFE et CVAE : 37 K€
- la taxe sur les véhicules de sociétés : 9 K€
- la taxe foncière : 45 K€

Frais de personnel (salaires et charges) 3 388 K€

L'effectif à fin 2019 est de 41 personnes, représentant 40 Équivalents Temps Plein.

Dotation aux amortissements et dépréciation

898 K€

- Logiciels
- Construction/aménagement intérieur
- Matériel informatique et de bureau
- Matériel et mobilier

Dotations aux provisions :

404K€

- Une provision pour les temps passés nécessaires à la clôture des opérations ne bénéficiant pas d'honoraires distincts pour cette étape (pour mémoire compensée par une reprise de provision de 450 K€) 160 K€
- Et une provision pour litige RH 244 k€

SYNTHESE DES PROVISIONS AU 31/12/2020 EN K€

Nature	Comptes de bilan	Libellés	TOTAL PROVISIONS AU 01/01/2020	Reprises provisions 2020	Dotations provisions 2020	TOTAL PROVISIONS FIN 2020
Provisions pour litiges	1511000	Anciens salariés	0		243 900	243 900
Prov. Médailles	153100	Médailles du travail	6 104	-1 526		4 578
Provision travaux clôtures	157800	Travaux de clôtures d'opérations	450 122	-450 122	159 997	159 997
		Total Classe 15	456 226	-451 648	403 897	408 475
Provisions pour dépréciation de créances sur mandats	496700	Provision sur ED à risques	989 929	-472 579	599 471	1 116 821
		Total Classe 49	989 929	-472 579	599 471	1 116 821
		TOTAL	1 446 155	-924 227	1 003 368	1 525 296

Charges financières

2 k€

Charges exceptionnelles

4 K€

Autres charges

6 k€

La société n'est pas imposée au titre de l'impôt sur les sociétés en 2020.

AR Prefecture
TROISIEME PARTIE : ACTIVITE JURIDIQUE ET FINANCIERE

005-240500439-20211216-D2021_145-DE
Reçu le 21/12/2021
Publié le 21/12/2021

BILAN 2020

BILAN ACTIF 2020	FONCTIONNEMENT	CONCESSIONS	MANDATS	TOTAL
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	11			11
Immobilisations incorporelles en cours	55			55
Av. & acptes s/immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	129			129
Constructions	2 224			2 224
Inst.techniq, matériel & outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	38			38
Immobilisations corporelles en cours				
Av. & acomptes s/immos corporelles				
Immobilisations financières				
Participations	1			1
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	5			5
TOTAL I	2 463	0	0	2 463
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en cours				
Mat. prem et autres approvisionnements				
En cours de production biens		28 280		28 280
En cours de production services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Av. & acomptes versés s/commande			319	319
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	1 827	41	11	1 856
Mandants		-	21 218	21 218
Autres créances	1 781	911	33 318	36 010
Capital souscrit appelé, non versé				-
Valeurs mobilières de placement		13		13
Disponibilités	4 602	2 157		6 759
Charges constatées d'avance	146	-		146
TOTAL II	8 357	31 402	54 844	94 602
Charges à répartir s/plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL VI (I+II+III+IV+V)	10 819	31 402	54 844	97 065
Comptes de liaison (VII)	26 559	1 147	-	27 705
TOTAL GENERAL - ACTIF	37 378	32 548	54 844	124 770

TROISIEME PARTIE : ACTE JURIDIQUE ET FINANCIERE

AR Prefecture

005-240500439-20211216-D2021_145-DE

Reçu le 21/12/2021

Publié le 21/12/2021

BILAN PASSIF 2018	FONCTIONNEMENT	CONCESSIONS	MANDATS	TOTAL
CAPITAUX PROPRES				
Capital	462			462
Primes d'émission, de fusion, d'apport	47			47
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Réserve légale	46			46
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	8 435			8 435
Report à nouveau	710			710
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 541			1 541
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL I	8 159	0	0	8 159
AUTRES FONDS PROPRES				
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
Droit du concédant				
TOTAL I BIS				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour risques	244			244
Provisions pour charges	165			165
TOTAL II	408	0	0	408
DETTES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	22 459	5 896	-	28 355
Emprunts et dettes financières divers	-			-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	21 971		21 971
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 282	435	10 227	13 944
Dettes fiscales et sociales	1 205	105		1 310
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Mandants				-
Autres dettes	442		22 025	22 466
Produits constatés d'avance	256	196		451
TOTAL III	27 643	28 602	32 252	88 497
Ecarts de conversion passif (IV)				
TOTAL V (I+I bis+II+III+IV)	36 211	28 602	32 252	97 065
Comptes de liaison (VI)	1 167	3 947	22 592	27 705
TOTAL GENERAL - PASSIF	37 378	32 548	54 844	124 770

3.2.4 - ANALYSE BILANTIELLE

A. BILAN ACTIF

Immobilisations incorporelles et corporelles : 2 453 K€

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	Brut	Amt	Net
Logiciels	634	568	66
Terrains	129	0	129
Constructions et aménagement Marseille et Valbonne	7 018	4 794	2 224
Matériel informatique	406	374	32
Matériel de transport	13	13	0
Mobilier et matériel bureau	626	624	2
Autres investissements corporels	9	7	2
	8 826	6 373	2 453

Les investissements sont amortis selon les méthodes suivantes :

CATEGORIE	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	5 ans
Constructions :		
- Gros œuvre structure		40 ans
- Gros œuvre travaux		25 ans
- Couverture, façade, étanchéité, menuiserie, vitrage		20 ans
- Chauffage et climatisation	Linéaire	15 ans
- Installations Générales et Techniques		15 ans
- Agencement, décoration, aménagements		10 ans
Aménagements divers	Linéaire	10 à 15 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

A ces montants s'ajoutent pour 55 K€ d'immobilisations en cours ainsi que :

Immobilisations financières : 6 K€

- Titre de participation IRFEDD : 1 K€
- Cautions versées (badges autoroutes, parking...) : 5 K€

Stock et en cours : 28 280 K€

Le poste comprend la différence entre le cumul des dépenses constatées et le celui estimé des éléments cédés

TROISIEME PARTIE : ACTIVITE JURIDIQUE ET FINANCIERE

AR Prefecture
 005-240500439-20211216-D2021_145-DE
 Reçu le 21/12/2021
 Publié le 21/12/2021

	ZAC ATELIERS	ZAC CHALUS	ZAC CŒUR DE VILLE	CONCESSION MARIGNANE	ZAC VARECOPOLE	CUMUL
ETUDES	1 050		961	89		2 100
ACQUISITIONS	11 979			8		11 987
FRAIS/ACQUISITION	419		59			478
TRAVAUX	15 559		9 079	654	11	25 303
HONORAIRES / TRAVAUX	1 289		2 030	190	109	3 618
FRAIS FINANCIERS	587		168	2		757
REMUNERATION	1 540		771	94	55	2 460
FRAIS DIVERS	667		216	100	9	992
PROVISION POUR CHARGES	-	-	-	-	-	-
						-
COÛT DE REVIENT DES LOTS VENDUS	- 16 384		- 3 031	-		- 19 415
						-
Total	16 706	-	10 253	1 137	184	28 280

Créances : 23 075 K€

Les créances clients comprennent principalement :

- Les produits à recevoir au titre de l'exercice 2020 pour 1 819 K€ (facturation en 2021 de prestations réalisées en 2020),
- Les charges transférées par la SPL au GIE pour 37 K€ TTC à recevoir au titre de l'exercice
- Les créances liées aux demandes de remboursements sur mandats/CPI en attente pour 21 219 K€.

Mandants : 33 318 K€

Il est inscrit principalement dans ce poste :

- La différence entre les dépenses reçues pour le compte des mandats et CPI confiés par nos actionnaires et les demandes de remboursements facturées pour ces mêmes collectivités
- En déduction, les provisions constituées pour des dépréciations des créances sur les mandats (cf. tableau des provisions, compte 4967000).

Autres créances : 3 847 K€

Il est inscrit principalement dans ce poste :

- Les soldes de créances de TVA déductible sur factures reçues et à recevoir
- Le solde de la créance sur la cession LUMA pour 598K€ (ZAC des ateliers),
- Les avances versées au GIE pour 1 742 K€ (dans l'attente de la facturation des charges définitives),
- Une créance d'État (Impôt Société) pour 22K€.

Trésorerie et disponibilités : 6 772 K€

On relève notamment :

- Compte Caisse d'Épargne (structure)* : 3 991 K€
- *Compte Caisse d'Épargne (Fonctionnement)* 599 k€
- Autres société (caisse, titres restaurant...): 12 K€
- Placements Arkéa (ZAC des Ateliers) : 11 K€
- Placements Arkéa (ZAC Cœur Ville) : 2 K€
- Compte courant Arkéa (ZAC des Ateliers) : 1 715 K€

TROISIEME PARTIE : ACTIVITE JURIDIQUE ET FINANCIERE

AR Prefecture

005-240500439-20211216-D2021_145-DE

Reçu le 21/12/2021

Publié le 21/12/2021

- Compte courant Crédit Mutuel (ZAC des Ateliers) :	4 K€
- Compte courant Arkéa (Zac Briançon) :	
- Compte courant Arkéa (Zac Marignane) :	348 K€
- Compte courant CE (Zac Forcalquier) :	91 K€
- Compte courant Arkéa (ZAC Varécopole)	4 k€

* incluant DAT à hauteur de 3 000 K€

Charges constatées d'avance : 146 K€

Il s'agit d'un compte de régularisation (prorata) pour les charges comptabilisées en 2020 et qui concernent l'exercice 2019.

B. BILAN PASSIF

Capital, situation nette, capitaux (ou fonds) propres : 8 159 K€

Le capital versé au 31/12/2020 est de 462K€. L'Assemblée Générale Extraordinaire du 13/10/2017, a délégué sa compétence au Conseil d'Administration pour une augmentation de capital selon les modalités suivantes :

- Montant : 90 882 € maxi
- Durée de la délégation : 18 mois
- Nombre d'actions : 594
- Suppression du droit préférentiel de souscription au profit de collectivités ou groupements de collectivités de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Une première augmentation de capital marquant l'entrée de 7 nouveaux actionnaires a été constatée en 2018 :

- La Ville de Marignane,
- La Ville d'Embrun,
- La Communauté d'Agglomération Terre de Provence,
- La Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon,
- La Communauté de Communes de Serre-Ponçon,
- Le Conseil Départemental des Hautes Alpes
- La Communauté de Communes Cœur du Var

En 2019, 4 nouveaux actionnaires ont rejoint la SPL, portant son capital à 3 017 actions pour un montant de 461 601 euros.

Après constatation du déficit enregistré sur l'exercice, les fonds propres représentent 8 159 K€.

Provisions pour risques et charges : 408 K€

Ce poste comprend l'ensemble des provisions constituées pour les contentieux, la médaille du travail et les travaux de clôtures d'opérations (cf. tableau des provisions, compte 1511000, 1518000, 153100, 157800).

Il est à noter que la gestion des indemnités de fin de carrière (IFC) des salariés de la société est confiée depuis 2008 à un prestataire externe (Cardif Groupe BNP). Dans le cadre de ce contrat, les fonds versés au cours des exercices antérieurs auprès de cet organisme représentent une valeur actualisée de 710 K€. Ces versements couvrent le passif social qui a été calculé pour 729 K€ (droits acquis des salariés). A noter que ce contrat couvre tout à la fois la SPL et le GIE (salariés transférés). Une régularisation contractuelle auprès de l'organisme d'externalisation sera effectuée en 2021.

Emprunts et dettes financières : 28 354 K€

Le découvert est utilisé à fin 2020 pour ses opérations :

- Compte courant Caisse d'Epargne (opérations Région) : 21 972 K€

Pour les concessions, la société a contracté 3 emprunts dont 2 sont en cours sur l'opération de Briançon.

En effet, l'emprunt dédié au financement de la ZAC d'Arles a été remboursé en 2019.

Ce solde d'emprunt est garanti par le concédant à hauteur de 40%.

Avances et acomptes : 21 971 K€

Concerne les avances et acomptes versées aux concessions.

Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 13 944 K€

Dettes fiscales et sociales : 1 310 K€

- la provision pour congés payés et compte épargne temps et coût liés au départ de certains salariés : 300 K€
- les cotisations sociales, impôts et taxes 2019 (IS, apprentissage, formation, construction) : 467 K€
- la TVA collectée et à payer : 214 K€
- la TVA sur factures à établir (produits à recevoir) : 298 K€
- le Montant du prélèvement à la source à reverser : 31 K€

Autres dettes : 442 K€

Ce poste comporte principalement :

- Solde d'anciennes créances CPI/mandats pour 22 025 K€ qui sera soldé lors des clôtures des opérations.
- Le solde de Charges à payer pour 130 K€ au profit du GIE liées à la régularisation des stocks de congés et RTT au 1^{er} janvier 2019 suite au transfert du personnel vers le GIE.

Produits constatés d'avance : 451 K€

Les produits constatés d'avance comprennent :

- la rémunération anticipée sur la ZAC des Ateliers (cf. rémunération des concessions dans l'analyse détaillée des produits) pour un montant de 311 K€ (en structure).

Comptes de liaison :

26 088 K€

Les comptes de liaison enregistrent les flux entre les opérations et la structure.

On retrouve, pour contrepartie, la même somme à l'actif dans la structure.

- Avances réalisées aux concessions (à rembourser) :	2 897 K€
- Trésorerie des opérations en mandats/CPI (compte bancaire en structure) :	22 611 K€
- Frais financiers internes facturés à la ZAC des Ateliers - Arles (à payer) :	26 K€
- Rémunération de la ZAC des Chalus - Forcalquier (à payer) :	3 K€
- Rémunération de la ZAC d'Arles (à payer)	171 k€
- Rémunération de la ZAC Cœur de Ville - Briançon (à payer) :	285 K€
- Rémunération de la concession Marignane Centre Ancien (à payer) :	66 K€
- Rémunération de la concession Varécopole (à payer) :	29 K€

Pour mémoire, ces comptes de liaisons se neutralisent dans le total bilan de la SPL.

Délai de paiement

Pour les exercices ouverts depuis 1er juillet 2016, le rapport de gestion des sociétés dont les comptes sont certifiés par un Commissaire aux Comptes doit mentionner, aussi bien pour les clients que pour les fournisseurs, le nombre et le montant total des factures reçues ou émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (Code du commerce Art. D 441-4).

Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement en cours de l'exercice

	Article D. 441 II.- 1° : Factures <u>reçues</u> ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						Article D. 441 II.- 2° : Factures <u>émises</u> ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	<i>0 jour (indicatif)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	<i>0 jour (indicatif)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre cumulé de factures concernées	3494	X				8443	17	X				5654
Montant cumulé des factures concernées TTC	30 182 464,80	25 587 914,37	30 865 154,54	5 723 613,13	15 335 877,78	57 512 559,82	1 451 024,30	1 530 791,37	15 654 275,00	13 689 136,18	59 873 619,04	90 747 821,59
Pourcentage du montant total TTC des factures reçues dans l'année	34,42%	29,18%	12,39%	6,53%	17,49%	65,58%	X					
Pourcentage du montant total TTC des factures émises dans l'année	X						1,57%	1,66%	16,98%	14,85%	64,94%	98,43%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : 30 jours						<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : 30 jours					

3.2.5 - SEMAREA

Les résultats de la SEMAREA sont sensiblement identiques entre 2019 et 2020.

Compte tenu de sa création récente, peu d'opérations sont affectées à cette structure ce qui explique cette évolution.

SEM AREA en K€	2019	2020	Variation
+ Production Vendue (biens)			
+ Production vendue (services)	19,9	72,0	262,94%
+ Autres	0,0	0,0	133,33%
CHIFFRE D'AFFAIRES	19,9	72,1	262,92%
+ Production stockée			
- Achats et charges externes	-24,6	-76,4	211,25%
VALEUR AJOUTEE	-4,7	-4,4	-6,91%
- Impôts, Taxes, Formations	-0,5	-0,6	22,34%
- Salaires et Charges Sociales avant Int.	-18,2	-18,2	-0,12%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	-23,4	-23,2	-1,04%
+ Reprises sur amort. et Prov.			
+ Produits divers de Gestion Courante			
+ Subventions d'exploitation			
- Dotation Amortissements et prov.			
- Autres Charges	0,0	-0,4	17700,00%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-23,4	-23,5	0,47%
+ Produits Financiers			
- Intérêts et Charges Assimilées	0,0	0,0	-206,90%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-23,4	-23,5	0,73%
+ Produits Exceptionnels			
- Charges Exceptionnelles			
RESULTAT AVANT IS ET PARTICIPATION	-23,4	-23,5	0,73%
- Impôts sur les Bénéfices			
- Participation des Salariés			
TOTAL PRODUITS	19,9	72,1	262,92%
TOTAL CHARGES	-43,2	-95,6	121,14%
RESULTAT NET	-23,4	-23,5	0,73%

3.2.6 -BUDGET 2021

COMPTES CONSOLIDES EVOLUTION 2018/2019 en k€	GROUPE AREA	
	2020	2021
+ Production Vendue (biens)	933	933
+ Production vendue (services)	5 460	5 460
+ Autres	2 708	2 751
CHIFFRE D'AFFAIRES	9 100	9 144
+ Production stockée	3 923	3 923
- Achats et charges externes	-9 429	-9 523
VALEUR AJOUTEE	3 594	3 544
- Impôts, Taxes, Formations	-217	-219
- Salaires et Charges Sociales avant Int.	-5 160	-5 264
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	-1 783	-1 939
+ Reprises sur amort. et Prov.	1 513	1 513
+ Produits divers de Gestion Courante	0	0
+ Subventions d'exploitation	0	0
- Dotation Amortissements et prov.	-1 301	-1 314
- Autres Charges	-14	-14
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 585	-1 754
+ Produits Financiers	16	16
- Intérêts et Charges Assimilées	-4	-4
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-1 573	-1 742
+ Produits Exceptionnels	12	12
- Charges Exceptionnelles	-4	-4
RESULTAT AVANT IS ET PARTICIPATION	-1 565	-1 734
- Impôts sur les Bénéfices	0	0
- Participation des Salariés	0	0
TOTAL PRODUITS	14 565	14 609
TOTAL CHARGES	-16 130	-16 343
RESULTAT NET	-1 565	-1 734

Le budget 2021 devrait être en déficit de - 1 734 k€ à minima.

Sont notamment comptabilisés au titre de ce prévisionnel :

- un maintien des produits
- une hausse de 1% des toutes les charges hors RH, équivalent à l'inflation actuelle
- une hausse de 2% de la masse RH prenant en compte l'effet des dernières NAO